

CLA	SSE ET GROUPE	D'USA	(GE				
HABITATION							
Unifamiliale	H1	V	√	√			
Bifamiliale et trifamiliale	H2				√		
Multifamiliale	H3					√	
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5	V					
Projet intégré d'habitation	H6	V					

COMMERCE					
Commerces et services	C1				
Commerce de détail de petite surface	C2				
Commerce de détail de grande surface	C3				
Commerce artériel lourd	C4				
Commerce récréatif intérieur	C5				
Commerce récréatif extérieur	C6	•	·		√B

INDUSTRIE				
Laboratoires et établissements de recherche	I 1			
Industrie légère	12			
Industrie lourde	I3			
Extractive	14			

PUBLIC				
Service public de plein air	P1			
Service public institutionnel et administratif	P2			
Service public institutionnel imposant	P3			
Service public d'utilité	P4			

CONSERVATION					
Conservation / catégorie 1	Co1				
Conservation / catégorie 2	Co2	•			

AGRICULTURE				
Agriculture avec sol	A1			
Agriculture sans sol	A2			
Autres types d'élevage	A3			
Fermette	A4			
Dressage et pension d'animaux	A5	,		

FORESTERIE				
Exploitation forestière	F1			
Sylviculture	F2			
Usages spécifiquement permis				
Usages spécifiquement exclus				

	NORMES			
	TERRAIN			
Superficie (m2)	min.			
Profondeur (m)	min.			
Frontage (m)	min.			

STRUCTURE						
Isolée	√			√	√	V
Jumelée		√				
Contiguë			√			

MARGES							
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6	6	6
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2	2	2
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	2	2	2

ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS	_						
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	2	2	2	3	3	2
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						

RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	1	1	1	3	6	
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						

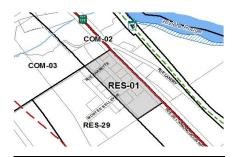
DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA	PIIA-02	PIIA-02	PIIA-02	PIIA-02	PIIA-02	PIIA-02
Autres articles						



SERVICES	
Aqueduc	V
Égout	√

NOTES

AMENDEMENTS						
Date	No règlement	Par				
2014/06	235	a. 14.2				
2021/06	2021-404	a. 13				







CLASSE ET G	ROUPE	D'USA	GE				
	IKOOI E	D 00/	·OL				
HABITATION Unifamiliale	H1	√			1	I	1
onnamiliale Bifamiliale et trifamiliale	H2	٧	√(1)				
Multifamiliale	H3		٧(١)				
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6	1					
COMMERCE							
Commerces et services	C1				1		l
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5						
Commerce récréatif extérieur	C6			√B			
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	12						
Industrie lourde	13						
Extractive	14						
PUBLIC						-	
	P1					ĺ	1
Service public de plein air Service public institutionnel et administratif	P1 P2						
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4						
	17	1			I.	1	l
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1						
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus							
	DRMES						
NC.	KIVIES	ı					
TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		$\sqrt{}$	V	V			
Jumelée		√					
Contiguë							
MARGES							
Marge avant (m)	min.	6	6	6			
Marges latérales (m)	min.	2	2	2			
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	2	2	2			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						1
Hauteur (étage)	max.	2	2	2			
Superficie d'implantation (m2)	min.	_					
Largeur (m)	min.						
					•		
RAPPORTS			_				ı
Logement / bâtiment	max.	1	2		1		
Coefficient d'occupation du sol (COS) Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	max. min.				1		
	1111111.		I		1	1	ı
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA		_			1		
I II/A							

(a)

(a)

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

ZONE: RES-02

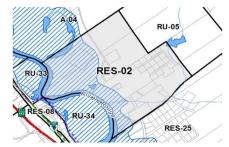
NOTES

(1) Bifamiliale seulement

DISPOSITIONS SPÉCIALES

(a) Zones inondables (art. 11.4 à 11.8)

AMENDEMENTS						
Date	No règlement	Par				
2018/06	312	a.11				







Grille des usages et normes par zones (a	annexe	В)					
CLASSE ET G	ROUPE	D'USA	GE				
HABITATION							
Jnifamiliale	H1	$\sqrt{}$	V				
Bifamiliale et trifamiliale	H2			√	- 1		
Multifamiliale Multifamiliale d'envergure	H3 H4				√		
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6	V					
COMMERCE			Į.	•			
Commerces et services	C1		1				
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5						
Commerce récréatif extérieur	C6						
INDUSTRIE							
_aboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	12						
ndustrie lourde	l3						
Extractive	14						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2						
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4					√A(1)	
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1		l	I			
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	А3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis						(1)	
Usages spécifiquement exclus						,	
	ORMES						
	J						
TERRAIN			1	1			
Superficie (m2) Profondeur (m)	min.					-	
Frontage (m)	min. min.						
	111111.		l	1		<u> </u>	
STRUCTURE			ı	1	,	1	
Isolée Jumelée		√	√	√	√		
Contiguë			V				
·			l				
MARGES		4.5	4.5	1 4 -	1 -	1	
Marge avant (m)	min.	4,5	4,5	4,5	4,5	1	
Marges latérales (m) Marge latérales totales (m)	min. min.	2	2	2	2	+	
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	2	1	
						1	1
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS			l				
Hauteur (étage)	min.	2	2	3	2	1	
Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2)	max. min.	2		3	3	+	
Largeur (m)	min.					1	
			1	1	1	1	1
RAPPORTS							
_ogement / bâtiment	max.	1	1	3	6	1	
Coefficient d'occupation du sol (COS) Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.				-	1	
Space naturel (%)	max. min.					1	
, ,	111111.		<u>I</u>	<u> </u>			<u>I</u>
DISPOSITIONS SPÉCIALES			1	1			
PIIA						-	
			i				1

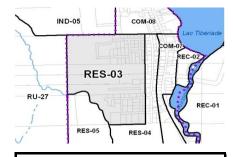
SERVICES	
Aqueduc	√
Égout	

ZONE: RES-03

NOTES

(1) Usine de filtration

AMENDEMENTS						
Date	No règlement	Par				
2014/06	235	a. 14.2				







CLASSE ET	GROUPE	D'USA	GE				
	CITOOI E	D 00/	.OL				
HABITATION Unifamiliale	H1	√	√	l	1		
Bifamiliale et trifamiliale	H2	V	V	√			
Multifamiliale	H3			,	√		
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6	$\sqrt{}$					
COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5						
Commerce récréatif extérieur	C6						
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	l1						
Industrie légère	12						
Industrie lourde Extractive	13 14						
	14		I	I	<u> </u>		
PUBLIC				1	1	-	
Service public de plein air	P1					√ ./	
Service public institutionnel et administratif Service public institutionnel imposant	P2 P3					٧	
Service public institutionnel imposant Service public d'utilité	P4						
		i	1	ļ.	<u> </u>		
CONSERVATION			1				
Conservation / catégorie 1 Conservation / catégorie 2	Co1 Co2						
	C02						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1						
Agriculture sans sol	A2 A3						
Autres types d'élevage Fermette	A3 A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
	7.10			ı	ı		
FORESTERIE Exploitation forestière			1	1	1		
Exploitation forestiere Sylviculture	F1 F2						
	12		1	1	1		
Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus							
N	NORMES						
TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		$\sqrt{}$		√	$\sqrt{}$	$\sqrt{}$	
Jumelée			√				
Contiguë							
MARGES							
Marge avant (m)	min.	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2	2	
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	2	2	
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	3	3	3	3	3	
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	1	1	3	6		
0 (": , , , , , , , (0.00)	max.			i -	1		
Coefficient d'occupation du sol (COS)							
Coefficient d'occupation du soi (COS) Coefficient d'emprise au soi (CES) (%) Espace naturel (%)	max. min.						

DISPOSITIONS SPÉCIALES

PIIA

Autres articles

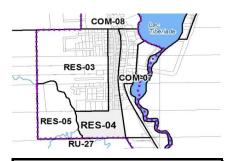
SERVICES	
Aqueduc	√
Égout	

ZONE: RES-04

N	0	Т	Е	S

DISDOSITIONS SPÉCIALE	•

AMENDEMENTS						
Date	No règlement	Par				
2014/06	235	a. 14.2				







02,000 21.0	ROUPE	D'USA	GE				
HABITATION							
Unifamiliale	H1	V					
Bifamiliale et trifamiliale	H2						
Multifamiliale	H3						
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6	√					
COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4					-	
Commerce récréatif intérieur Commerce récréatif extérieur	C5 C6					-	+
	C0				ļ	ı	
INDUSTRIE							
_aboratoires et établissements de recherche	l1					-	_
ndustrie légère	12						-
ndustrie lourde Extractive	13 14						
	14		l	<u> </u>	<u> </u>		1
PUBLIC			,		1		
Service public de plein air	P1		√ ./			1	1
Service public institutionnel et administratif	P2 P3		√				+
Service public institutionnel imposant Service public d'utilité	P3 P4		√A			1	+
		i	171	1	l	I.	
CONSERVATION			1	1	ı		
Conservation / catégorie 1	Co1					-	
Conservation / catégorie 2	Co2					J	
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1			√			
Agriculture sans sol	A2					-	_
Autres types d'élevage	A3						-
Fermette Dressage et pension d'animaux	A4 A5						
	7.0	i	I.	1	l	I.	
FORESTERIE					1	1	1
Exploitation forestière	F1						-
Sylviculture	F2						
Jsages spécifiquement permis							
Jsages spécifiquement exclus							
NC	DRMES						
TERRAIN							
Superficie (m2)	min						-
Superficie (m2) Profondeur (m)	min. min.						
Superficie (m2) Profondeur (m) Frontage (m)	min. min. min.						
Profondeur (m) Frontage (m)	min.						
Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE	min.	V	√				
Profondeur (m) Frontage (m)	min.	√ √	√				
Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE solée	min.		√				
Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE Solée Jumelée Contiguë	min.		V				
Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE Solée Jumelée Contiguë MARGES	min.	V					
Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE Solée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m)	min. min.		√ 4,5 2				
Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE Solée Jumelée Contiguë MARGES	min.	4,5	4,5				
Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE Solée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m)	min. min. min. min.	4,5	4,5				
Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE Solée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m)	min. min. min. min. min.	4,5	4,5				
Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE Solée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS	min. min. min. min. min. min.	4,5	4,5				
Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE Solée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage)	min. min. min. min. min. min. min. min.	4,5	4,5				
Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE Solée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage)	min. min. min. min. min. min.	4,5	4,5				
Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE Solée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage)	min. min. min. min. min. min. min. min.	4,5	4,5				
Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE Solée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m)	min. min. min. min. min. min. min. min.	4,5	4,5				
Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE Solée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS	min. min. min. min. min. min. min. min.	4,5	4,5				
Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE Solée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS Logement / bâtiment	min. min. min. min. min. min. min. min.	4,5	4,5				
Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE Solée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS)	min. min. min. min. min. min. min. min.	4,5	4,5				
Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE Solée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS) Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	min. min. min. min. min. min. min. min.	4,5	4,5				
Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE Solée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS)	min. min. min. min. min. min. min. min.	4,5	4,5				

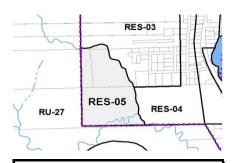
SERVICES	
Aqueduc	V
Égout	

ZONE: RES-05

NOTES

NEITIO	БЕСИ	\ I E C

AMENDEMENTS						
Date	No règlement	Par				
2018/06	312	a.11				







CLASSE ET	GROUPE	D'USA	GE				
	CITOOI E		.OL				
HABITATION Unifamiliale	H1	V	√		ĺ	ĺ	
Bifamiliale et trifamiliale	H2	V	V	√			
Multifamiliale	H3			V			
Multifamiliale d'envergure	H4			1			
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6						
COMMERCE							,
Commerces et services Commerce de détail de petite surface	C1 C2						
Commerce de détail de petite surface Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5						
Commerce récréatif extérieur	C6						
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	I2						
Industrie lourde	I3						
Extractive	14						<u> </u>
PUBLIC						,	
Service public de plein air	P1					√ ./	
Service public institutionnel et administratif Service public institutionnel imposant	P2 P3					٧	
Service public d'utilité	P4					√A	
CONSERVATION							1
Conservation / catégorie 1	Co1		I		I		
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1		I		I		V
Agriculture sans sol	A2						· ·
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus							
N	IORMES						
TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		V		1	√	1	
Jumelée			√				
Contiguë							
MARGES							
Marge avant (m)	min.	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	
Marges latérales (m) Marge latérales totales (m)	min. min.	2	2	2	2	2	
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	2	2	
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	2	2	2	2	2	
Superficie d'implantation (m2)	min.			_			
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	1	1				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient diamonics ou sel (CEC) (0/)	max.		1			1	<u> </u>
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Espace naturel (%)	min.						

DISPOSITIONS SPÉCIALES

PIIA

Autres articles

SERVICES	
Aqueduc	√
Égout	

ZONE: RES-06

NOTES

חפפת	CITION	ie eni	EC

AMENDEMENTS						
Date	No règlement	Par				
2014/06	235	a. 14.2				
2021/06	2021-404	a. 13				
2023/05	2023-457	a.12				







CLASSE ET G	ROUPE	D'USA	\GE				
HABITATION							
Unifamiliale	H1	√					
Bifamiliale et trifamiliale	H2						
Multifamiliale	Н3			√			
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6						
COMMERCE							
Commerces et services	C1		1	ı	1		ĺ
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5						
Commerce récréatif extérieur	C6						
		l	I	ı	I		L
INDUSTRIE			1		1		i
Laboratoires et établissements de recherche	11						
Industrie légère	12						
Industrie lourde	I3						
Extractive	14	1	<u> </u>	[1		
PUBLIC							
Service public de plein air	P1				V		
Service public institutionnel et administratif	P2				√(1)		
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4				√A		
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
	002	1		Į			ı
AGRICULTURE			ī		ī		
Agriculture avec sol	A1					V	
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						ļ
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis				1	(1)		
Usages spécifiquement exclus					(' '		
NC	DRMES						
TERRAIN							
Superficie (m2)	min.	•					
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		√	V	V	V	V	ĺ
Jumelée		√ √	V	· ·	٧	· ·	
Contiguë		,	,	V			
		1	I		I		
MARGES							ī
Marge avant (m)	min.	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	<u> </u>
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2	2	<u> </u>
Marge latérales totales (m)	min.					_	1
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	2	2	
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	3	3	3			
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS			_	^	1		ı
Logement / bâtiment	max.	1	3	6	-		<u> </u>
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.		-		 		-
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.	i.	1	l	I		1
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
DUA							
PIIA							

ZONE: RES-07	
SERVICES	

SERVICES	
Aqueduc	$\sqrt{}$
Égout	

NOTES

(1) Cimetière

A	MENDEMENT	S
Date	No règlement	Par
2014/06	235	a. 14.2







CLASSE ET GR	OUPE	D'USA	GE				
HABITATION		1					
Unifamiliale	H1	√				T	1
Bifamiliale et trifamiliale	H2	V	√(1)			+	
Multifamiliale	H3		, (.,			1	
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6						
COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3					 	
Commerce artériel lourd	C4			√C		-	
Commerce récréatif intérieur Commerce récréatif extérieur	C5 C6			√ C		+	
	00	1				<u>I</u>	
INDUSTRIE					1		1
Laboratoires et établissements de recherche	11 12					+	-
Industrie légère Industrie lourde	13					+	1
Extractive	14					+	
		1					<u> </u>
PUBLIC	D4		ì	ì	1	_	ı
Service public de plein air Service public institutionnel et administratif	P1 P2					+	
Service public institutionnel imposant	P3					+	
Service public d'utilité	P4					1	
CONSERVATION		1					1
Conservation / catégorie 1	Co1		ı	ı	1	Т	1
Conservation / catégorie 2	Co1 Co2					+	
	002	1	l	l			-
AGRICULTURE	۸.4		1	1	ī	_	1
Agriculture avec sol Agriculture sans sol	A1 A2					+	
Agriculture sans sor Autres types d'élevage	A3					+	1
Fermette	A4					1	
Dressage et pension d'animaux	A5					1	
FORESTERIE		1					
Exploitation forestière	F1		I	I	ĺ	Т	1
Sylviculture	F2					1	
			1	1			
Usages spécifiquement permis Usages spécifiquement exclus						+	
NOF	RMES						
TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.					 	
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		√	√	√			
Jumelée							
Contiguë							
MARGES							
Marge avant (m)	min.	6	6	6			
Marges latérales (m)	min.	2	2	2		<u> </u>	
	min.	6					
	pan :	6	6	6	l		1
Marge arrière (m)	min.						
Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS	min.				_		_
Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage)	min.						
Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage)	min. max.	2(2)	2(2)	2(2)			
Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2)	min. max. min.	2(2)	2(2)	2(2)			
Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m)	min. max.	2(2)	2(2)	2(2)			
Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS	min. max. min. min.			2(2)			
Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS Logement / bâtiment	min. max. min. min.	2(2)	2(2)	2(2)			
Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS)	min. max. min. min. max. max.			2(2)			
Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS) Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	min. max. min. min. max. max.			2(2)			
Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m)	min. max. min. min. max. max.			2(2)			

(a)

(a)

(a)

ZONE : RES	-08
SERVICES	
and the second	1

Aqueduc	\checkmark
Égout	

NOTES

- (1) Bifamilial seulement
- (2) Hauteur maximum en mètres = 10 m

DISPOSITIONS SPÉCIALES

(a) Zones inondables (art. 11.4 à 11.8)

A	MENDEMENT	S
Date	No règlement	Par





Règlement numéro 182 relatif au zonage Grille des usages et normes par zones (annexe B)



CLASSE ET	GROUPE	D'US/	AGE						ONE : RES	-09
HABITATION		1						SEE	RVICES	1
Unifamiliale	H1		1			ı		Aqueduc	VICES	
Bifamiliale et trifamiliale	H2	٧						Égout		
Multifamiliale	H3									'
Multifamiliale d'envergure	H4								NOTES	
Maison mobile	H5									
Projet intégré d'habitation	H6							(1) Hauteur	maximum en mè	etres = 10 m.
COMMERCE										
Commerces et services	C1									
Commerce de détail de petite surface	C2									
Commerce de détail de grande surface	C3									
Commerce artériel lourd	C4 C5									
Commerce récréatif intérieur Commerce récréatif extérieur	C5									
	CO	<u> </u>				ı				
INDUSTRIE										
Laboratoires et établissements de recherche	<u>I1</u>									
Industrie légère Industrie lourde	12 13				-		-			
Extractive	13 14									
		!	1			I .				
PUBLIC			,		1					
Service public de plein air	P1				1	+	+			
Service public institutionnel et administratif Service public institutionnel imposant	P2 P3				-		-			
Service public d'utilité	P4									
		<u> </u>	1							
CONSERVATION	0.1			1	1					
Conservation / catégorie 1 Conservation / catégorie 2	Co1 Co2									
	U02									
AGRICULTURE										
Agriculture avec sol	A1									
Agriculture sans sol	A2									
Autres types d'élevage Fermette	A3 A4				-		-			
Dressage et pension d'animaux	A4 A5									
	710	! •	1		Į.	Į.				
FORESTERIE	F4			1	1					
Exploitation forestière Sylviculture	F1 F2									
	1 2	<u> </u>	1	<u> </u>	_					
Usages spécifiquement permis										
Usages spécifiquement exclus										
N	IORMES							DISP	OSITIONS SPÉ	CIALES
TERRAIN		l								
Superficie (m2)	min.									
Profondeur (m)	min.									
Frontage (m)	min.									
STRUCTURE		1								
Isolée		V								
Jumelée									AMENDEMENT	S
Contiguë								Date	No règlement	Par
MARGES		1								
Marge avant (m)	min.	8							1	
Marges latérales (m)	min.	3								
Marge latérales totales (m)	min.									
Marge arrière (m)	min.	10								
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS								11 \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	COM-02	
Hauteur (étage)	min.					1		RES	-29	
Hauteur (étage)	max.	2(1)								COM-09
Superficie d'implantation (m2)	min.							RU-04		K3K
Largeur (m)	min.							X	RES-09	
RAPPORTS										1
Logement / bâtiment	max.	1					\top			
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.				1			RU-37		PU-03
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.								PU-14	
Espace naturel (%)	min.								110	
DISPOSITIONS SPÉCIALES		1					_			
PIIA										
								UC		Août 2011
Autres articles								URBACOM		



CLASSE ET GROUPE D'USAGE

HABITATION							
Unifamiliale	H1	V	√	√			
Bifamiliale et trifamiliale	H2				√		
Multifamiliale	Н3					√	
Multifamiliale d'envergure	H4					\checkmark	
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6						

COMMERCE				
Commerces et services	C1			
Commerce de détail de petite surface	C2			
Commerce de détail de grande surface	C3			
Commerce artériel lourd	C4			
Commerce récréatif intérieur	C5			
Commerce récréatif extérieur	C6			

INDUSTRIE				
Laboratoires et établissements de recherche	l1			
Industrie légère	12			
Industrie lourde	I3			
Extractive	14			

PUBLIC				
Service public de plein air	P1			
Service public institutionnel et administratif	P2			
Service public institutionnel imposant	P3			
Service public d'utilité	P4			

CONSERVATION				
Conservation / catégorie 1	Co1			
Conservation / catégorie 2	Co2			

AGRICULTURE				
Agriculture avec sol	A1			
Agriculture sans sol	A2			
Autres types d'élevage	A3			
Fermette	A4			
Dressage et pension d'animaux	A5	,		

FORESTERIE		ľ			
Exploitation forestière	F1				
Sylviculture	F2				
Usages spécifiquement permis					
Usages spécifiquement exclus					

	NORMES			
TERRAI	N			
Superficie (m2)	min.			
Profondeur (m)	min.			
Frontage (m)	min.			

STRUCTURE						
Isolée				V	√	
Jumelée		\checkmark				
Contiguë			√			
MADOFO	1			•		

MARGES							
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6	6	
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2	2	
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	7	7	7	7	7	

ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	3(1)	3(1)	3(1)	3(1)	3(1)	
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						

RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	1	1	3	
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.					
Espace naturel (%)	min.					

DISPOSITIONS SPÉCIALES			
PIIA			
Autres articles			

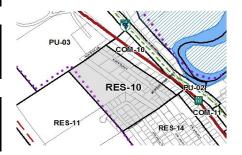
ZONE: RES-10

SERVICES	
Aqueduc	√
Égout	$\sqrt{}$

NOTES

(1) Hauteur maximum en mètres = 15 m.

AMENDEMENTS						
Date	No règlement	Par				







	ROUPE	D'USA	GE				
HABITATION		J 00,					
Jnifamiliale	H1	√	l	1			
Bifamiliale et trifamiliale	H2						
Multifamiliale	НЗ						
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6	√					
COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface Commerce artériel lourd	C3 C4				+		
Commerce récréatif intérieur	C5						
Commerce récréatif extérieur	C6						
INDUSTRIE			•	•	•	•	•
_aboratoires et établissements de recherche	I1					1	
ndustrie légère	12						
ndustrie lourde	13						
Extractive	14						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1			1			
Service public de plein all Service public institutionnel et administratif	P2			<u> </u>			
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4						
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE			•		•	•	
Agriculture avec sol	A1		V		_		
Agriculture sans sol	A2		,				
Autres types d'élevage	A3						
- ermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Jsages spécifiquement permis							
Jsages spécifiquement exclus			(2)				
	ORMES						
	JKIMEO						
TERRAIN			1		_	-	1
Superficie (m2)	min. min.				-	+	
Profondeur (m) Frontage (m)	min.				-	-	
	1111111				-	- 1	-
STRUCTURE		√		1		ı	
		V		1			-
solée		· ·					-
solée Iumelée							
solée Jumelée Contiguë		, 					
solée Jumelée Contiguë MARGES						1	
solée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m)	min.	8					
solée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m)	min.						
solée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m)		8					
solée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m)	min. min.	8 10					
MARGES Marge avant (m) Marge latérales (m) Marge arrière (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS	min. min. min.	8 10					
MARGES Marge avant (m) Marge latérales (m) Marge arrière (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage)	min. min. min.	8 10					
solée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage)	min. min. min. min. max.	8 10					
MARGES Marge avant (m) Marge latérales (m) Marge arrière (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage)	min. min. min.	8 10					
MARGES Marge avant (m) Marge atérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) EDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Largeur (m)	min. min. min. min. max. min.	8 10					
MARGES Marge avant (m) Marge altérales (m) Marge arrière (m) EDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Largeur (m) RAPPORTS	min. min. min. min. max. min. min.	8 10 10 2(1)					
MARGES Marge avant (m) Marge atérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) EDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS Logement / bâtiment	min. min. min. min. max. min. min.	8 10					
MARGES Marge avant (m) Marge atérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) EDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS)	min. min. min. min. max. min. min. max. min. min.	8 10 10 2(1)					
MARGES Marge avant (m) Marge atérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) EDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS Logement / bâtiment	min. min. min. min. max. min. min.	8 10 10 2(1)					
MARGES Marge avant (m) Marge altérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS) Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	min. min. min. min. min. max. min. min. max. min. min.	8 10 10 2(1)					

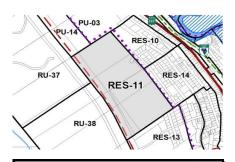
ZONE : RES-11	
SERVICES	

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

- (1) Hauteur maximum en mètres = 10 m.
- (2) Chenils

AMENDEMENTS									
Date	No règlement	Par							
2019/07	2019-341	a.15							







		'USAGE

HABITATION							
Unifamiliale	H1	V	√	√			
Bifamiliale et trifamiliale	H2				√		
Multifamiliale	H3					√	
Multifamiliale d'envergure	H4					√	
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6						1

COMMERCE					
Commerces et services	C1				
Commerce de détail de petite surface	C2				
Commerce de détail de grande surface	C3				
Commerce artériel lourd	C4				
Commerce récréatif intérieur	C5	√A C			
Commerce récréatif extérieur	C6				

INDUSTRIE				
Laboratoires et établissements de recherche	l1			
Industrie légère	12			
Industrie lourde	13			
Extractive	14			

PUBLIC				
Service public de plein air	P1			
Service public institutionnel et administratif	P2			
Service public institutionnel imposant	P3			
Service public d'utilité	P4			

CONSERVATION				
Conservation / catégorie 1	Co1			
Conservation / catégorie 2	Co2			

AGRICULTURE				
Agriculture avec sol	A1			
Agriculture sans sol	A2			
Autres types d'élevage	А3			
Fermette	A4			
Dressage et pension d'animaux	A5			

FORESTERIE		ľ			
Exploitation forestière	F1				
Sylviculture	F2				
Usages spécifiquement permis					
Usages spécifiquement exclus					

	NORMES									
	TERRAIN									
Superficie (m2)		min.								
Profondeur (m)		min.								
Frontage (m)		min.								

STRUCTURE						
Isolée	√			√	√	
Jumelée		√				
Contiguë			√			

MARGES							
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6	6	6
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2	2	2
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	7	7	7	7	7	7

ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	3(1)	3(1)	3(1)	3(1)	3(1)	2(1)
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						
DADDODTS		ľ					

RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	1	1	3	
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.					
Espace naturel (%)	min.					

DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles	(a)(b)	(a)(b)	(a)(b)	(a)(b)	(a)(b)	

ZONE: RES-12

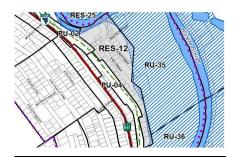
SERVICES	
Aqueduc	√
Égout	√

NOTES

(1) Hauteur maximum en mètres = 15 m.

- (a) Zones inondables (art. 11.4 à 11.8)
- (b) Parc linéaire (art. 12.10 à 12.15)

AMENDEMENTS							
Date	No règlement	Par					
2014/06	235	a. 14.2					
2022/07	2022-432	a.14					







	00000	D. W. 100					
CLASSE ET	GROUPE	D'USA	AGE				
HABITATION		,			T	1	
Jnifamiliale Bifamiliale et trifamiliale	H1 H2	√					
Multifamiliale	п2 Н3						
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6						
COMMERCE							
Commerces et services	C1			√C			
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3				1 (0)		
Commerce artériel lourd Commerce récréatif intérieur	C4 C5		√ C (3)		√ (2)		
Commerce recreatif interieur Commerce récréatif extérieur	C6		V C (3)				
	- 00		1		1		-
INDUSTRIE	14		1		1		
Laboratoires et établissements de recherche	11 2						
Industrie légère Industrie lourde	13						
Extractive	14						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1						1
Service public de plem all Service public institutionnel et administratif	P2						1
Service public institutionnel imposant	P3						1
Service public d'utilité	P4						
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1						
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis					(2)		
logges enégifiquement evolue			(3)				
osages specifiquement exclus							
	IORMES		_				
	ORMES						
TERRAIN	NORMES min.						
N							
TERRAIN Superficie (m2)	min.						
TERRAIN Superficie (m2) Profondeur (m) Frontage (m)	min. min.						
TERRAIN Superficie (m2) Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE	min. min.	√					
TERRAIN Superficie (m2) Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE solée Jumelée	min. min.	√ √					
TERRAIN Superficie (m2) Profondeur (m) Frontage (m)	min. min.						
TERRAIN Superficie (m2) Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE Isolée Jumelée Contiguë MARGES	min. min.						
TERRAIN Superficie (m2) Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE Isolée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m)	min. min. min.	8	8	8	8		
TERRAIN Superficie (m2) Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE Isolée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m)	min. min. min.	V	8 3	8 3	8 3		
TERRAIN Superficie (m2) Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE Solée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m)	min. min. min.	8 3	3	3	3		
TERRAIN Superficie (m2) Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE solée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge arrière (m)	min. min. min.	8					
TERRAIN Superficie (m2) Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE Isolée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS	min. min. min.	8 3	3	3	3		
TERRAIN Superficie (m2) Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE solée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage)	min. min. min. min. min. min. min. min.	8 3	10	10	10		
TERRAIN Superficie (m2) Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE solée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage)	min. min. min. min. min. min. min. min.	8 3	3	3	3		
TERRAIN Superficie (m2) Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE solée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2)	min. min. min. min. min. min. min. min.	8 3	10	10	10		
TERRAIN Superficie (m2) Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE solée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) Marge latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m)	min. min. min. min. min. min. min. min.	8 3	10	10	10		
TERRAIN Superficie (m2) Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE solée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge atérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS	min. min. min. min. min. min. min. min.	8 3 10	10	10	10		
TERRAIN Superficie (m2) Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE solée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS Logement / bâtiment	min. min. min. min. min. min. min. min.	8 3	10	10	10		
TERRAIN Superficie (m2) Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE solée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) Marge latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS)	min. min. min. min. min. min. min. min.	8 3 10	10	10	10		
TERRAIN Superficie (m2) Profondeur (m) Frontage (m) STRUCTURE solée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS Logement / bâtiment	min. min. min. min. min. min. min. min.	8 3 10	10	10	10		

PIIA-01 PIIA-01 PIIA-01

PIIA

Autres articles

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

ZONE: RES-13

NOTES

- (1) Hauteur maximum en mètres = 10 m.
- (2) Station-service
- (3) Résidence de tourisme

AMENDEMENTS								
Date	No règlement	Par						
2016/03	267	a. 11.2						
2018/06	312	a.11						
2023/05	2023-457	a.12						







CLASSE ET GROUPE D'USAGE

HABITATION							
Unifamiliale	H1	V	√	√			
Bifamiliale et trifamiliale	H2				√		
Multifamiliale	Н3					√	
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6						

COMMERCE				
Commerces et services	C1			
Commerce de détail de petite surface	C2			
Commerce de détail de grande surface	C3			
Commerce artériel lourd	C4			
Commerce récréatif intérieur	C5			
Commerce récréatif extérieur	C6			

INDUSTRIE				
Laboratoires et établissements de recherche	l1			
Industrie légère	12			
Industrie lourde	13			
Extractive	14			

PUBLIC				
Service public de plein air	P1			
Service public institutionnel et administratif	P2			√
Service public institutionnel imposant	P3			
Service public d'utilité	P4			

CONSERVATION					
Conservation / catégorie 1	Co1				
Conservation / catégorie 2	Co2	•			

AGRICULTURE				
Agriculture avec sol	A1			
Agriculture sans sol	A2			
Autres types d'élevage	А3			
Fermette	A4			
Dressage et pension d'animaux	A5			

FORESTERIE		ľ			
Exploitation forestière	F1				
Sylviculture	F2				
Usages spécifiquement permis					
Usages spécifiquement exclus					

		NORMES			
	TERRAIN				
Superficie (m2)		min.			
Profondeur (m)		min.			
Frontage (m)		min.			

√			√	√	V
	√				
		√			
	V	V V	V V	N N N	V V V

MARGES							
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6	6	6
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2	2	2
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	7	7	7	7	7	7

ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	3(1)	3(1)	3(1)	3(1)	3(1)	3(1)
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						

RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	1	1	1	3	6	
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						

DISPOSITIONS SPÉCIALES			
PIIA			
Autres articles			



SERVICE	S	

SERVICES	
Aqueduc	√
Égout	√

NOTES

(1) Hauteur maximum en mètres = 15 m.

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS								
Date	No règlement	Par						
2014/06	235	a. 14.2						
2019/07	2019-341	a.15						



Août 2011

UC/ URBACOM



		D	0				_
CLASSE ET (GROUPE	D'USA	GE				
HABITATION							
Unifamiliale	H1	√					<u> </u>
Bifamiliale et trifamiliale Multifamiliale	H2 H3						<u> </u>
Multifamiliale d'envergure	<u>пз</u> Н4						1
Maison mobile	H5						1
Projet intégré d'habitation	H6	√					
COMMERCE						R iana and an and an 	
Commerces et services	C1						T
Commerce de détail de petite surface	C2						1
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4			√ B(2)			
Commerce récréatif intérieur	C5						
Commerce récréatif extérieur	C6					<u></u>	
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	l1						
Industrie légère	12						
Industrie lourde	I3						<u> </u>
Extractive	14						<u> </u>
PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2						
Service public institutionnel imposant	P3 P4						<u> </u>
Service public d'utilité	P4						
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1		V				
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						ļ
Fermette	A4						<u> </u>
Dressage et pension d'animaux	A5	<u> </u>					
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis				(2)	P4(a)		
Usages spécifiquement exclus							
N	ORMES						
TERRAIN							
Superficie (m2)	min.			1			T
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE				•	•		
Isolée		V		I	V		
Jumelée		٧			V		
Contiguë							
		·					
MARGES Marge avant (m)	min	8		ı	6		1
Marges latérales (m)	min. min.	3			2		-
Marge latérales (m)	min.						1
Marge arrière (m)	min.	10			10		
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						_	
Hauteur (étage)	min.						1
Hauteur (etage) Hauteur (étage)	min. max.	2(1)					
Superficie d'implantation (m2)	min.	- (' <i>)</i>					
Largeur (m)	min.						T
RAPPORTS	-						
Logement / bâtiment	may	1					
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.	-					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.						
Espace naturel (%)	min.						
Lopado Hataror (70)							
, , ,							
DISPOSITIONS SPÉCIALES PIIA							T -

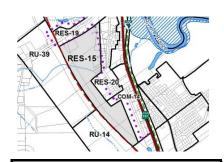
SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

ZONE: RES-15

NOTES

- (1) Hauteur maximum en mètres = 10 m.
- (2) Pisciculture

AMENDEMENTS								
Date	No règlement	Par						
2014/06	235	a. 14.2						





Frontage (m)



		'USAGE

HABITATION						
Unifamiliale	H1	V	√	√		
Bifamiliale et trifamiliale	H2				√(1)	
Multifamiliale	H3					
Multifamiliale d'envergure	H4					
Maison mobile	H5					
Projet intégré d'habitation	H6					

COMMERCE				
Commerces et services	C1			
Commerce de détail de petite surface	C2			
Commerce de détail de grande surface	C3			
Commerce artériel lourd	C4			
Commerce récréatif intérieur	C5			
Commerce récréatif extérieur	C6			

INDUSTRIE				
Laboratoires et établissements de recherche	l1			
Industrie légère	12			
Industrie lourde	13			
Extractive	14			

PUBLIC				
Service public de plein air	P1			
Service public institutionnel et administratif	P2			
Service public institutionnel imposant	P3			
Service public d'utilité	P4			

CONSERVATION					
Conservation / catégorie 1	Co1				
Conservation / catégorie 2	Co2	•			

AGRICULTURE				
Agriculture avec sol	A1			
Agriculture sans sol	A2			
Autres types d'élevage	A3			
Fermette	A4			
Dressage et pension d'animaux	A5	,		

FORESTERIE				
Exploitation forestière	F1			
Sylviculture	F2			
Usages spécifiquement permis				
Usages spécifiquement exclus				

	TERRAIN	1			
Superficie (m2)	min.				
Profondeur (m)	min.				

min.

STRUCTURE					
Isolée	√			√	
Jumelée		√			
Contiguë			V		

MARGES						
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6	
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2	
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	7	7	7	7	

ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2(2)	2(2)	2(2)	2(2)	
Superficie d'implantation (m2)	min.					
Largeur (m)	min.					

RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	1	1	2	
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.					
Espace naturel (%)	min.					

DISPOSITIONS SPÉCIALES					
PIIA	PIIA-01	PIIA-01	PIIA-01	PIIA-01	
Autres articles					

ZONE: RES-16

SERVICES	
Aqueduc	√
Égout	V

NOTES

- (1) Bifamiliale seulement
- (2) Hauteur maximale en mètres = 10 m

AMENDEMENTS								
Date	No règlement	Par						







Office des disages et normes par zone	3 (allilexe	٥,				
CLASSE E	T GROUPE	D'USA	\GE			
HABITATION						
Unifamiliale	H1	\checkmark	√	√		
Bifamiliale et trifamiliale	H2				√	
Multifamiliale	H3					
Multifamiliale d'envergure	H4					
Maison mobile	H5					
Projet intégré d'habitation	H6					
COMMERCE						
Commerces et services	C1					
Commerce de détail de petite surface	C2					

COMMERCE				
Commerces et services	C1			
Commerce de détail de petite surface	C2			
Commerce de détail de grande surface	C3			
Commerce artériel lourd	C4			
Commerce récréatif intérieur	C5			
Commerce récréatif extérieur	C6		•	

INDUSTRIE					
Laboratoires et établissements de recherche	l1				
Industrie légère	12				
Industrie lourde	I3				
Extractive	14				
			•	•	

P1						
P2						√
P3						
P4						
	P2 P3	P2 P3	P2 P3	P2 P3	P2 P3	P2 P3

CONSERVATION				
Conservation / catégorie 1	Co1			
Conservation / catégorie 2	Co2			

AGRICULTURE				
Agriculture avec sol	A1			
Agriculture sans sol	A2			
Autres types d'élevage	A3			
Fermette	A4			
Dressage et pension d'animaux	A5			

FORESTERIE				
Exploitation forestière	F1			
Sylviculture	F2			
Usages spécifiquement permis				
Usages spécifiquement exclus				

	NORMES			
	TERRAIN			
Superficie (m2)	min.			
Profondeur (m)	min.			
Frontage (m)	min.			

STRUCTURE					
Isolée	V		V	√	
Jumelée					
Contiguë		√			
MARGES	ľ				

MARGES							
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6	6	
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2	2	
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	7	7	7	7	7	

ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	3(1)	3(1)	3(1)	3(1)	3(1)	
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						

RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	1	1	3	
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.					
Espace naturel (%)	min.					

DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA	PIIA-01	PIIA-01	PIIA-01	PIIA-01	PIIA-01	PIIA-01
Autres articles						



SERVICES	
Aqueduc	$\sqrt{}$
Égout	V

NOTES

(1) Hauteur maximum en mètres = 15 m.

AMENDEMENTS							
Date	No règlement	Par					







Règlement numéro 182 relatif au zonage Grille des usages et normes par zones ((annexe	B)					
CLASSE ET	GROUP <u>E</u>	D'USA	GE				
HABITATION		1					
Unifamiliale	H1	√	V	V			
Bifamiliale et trifamiliale	H2	· ·	<u>'</u>	,	√		
Multifamiliale	H3					√	
Multifamiliale d'envergure	H4					√	
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6						
COMMERCE							
Commerces et services	C1						√A
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5						√C (2)
Commerce récréatif extérieur	C6						
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	12						
Industrie lourde	13						
Extractive	14						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2						1
Service public institutionnel imposant	P3						√
Service public d'utilité	P4						
CONSERVATION		Ì					
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE		1					
Agriculture avec sol	A1						
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE		1					
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
1							
Usages spécifiquement permis Usages spécifiquement exclus							(2)
	ODMEO						\~/
	ORMES						
TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						<u> </u>
STRUCTURE							
Isolée		√			√	V	$\sqrt{}$
Jumelée			√	1			√
Contiguë				V			<u> </u>
MARGES							
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6	6	6
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2	2	2
Marge latérales totales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	7	7	7	7	7	7
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS		1					
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	3(1)	3(1)	3(1)	3(1)	3(1)	3(1)
Superficie d'implantation (m2)	min			· '	T ` ′	T ` ′	

SERVICES	
Aqueduc	√
Égout	√

ZONE: RES-18

NOTES

- (1) Hauteur maximum en mètres = 15 m.
- (2) Résidence de tourisme

DISPOSITIONS SPÉCIALES

AMENDEMENTS									
Date	No règlement	Par							
2022/07	2022-432	a.14							
2023/05	2023-457	a.12							





DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA	PIIA-01	PIIA-01	PIIA-01	PIIA-01	PIIA-01	PIIA-01
Autres articles						

min.

min.

max.

max.

max.

min.

3

Superficie d'implantation (m2)

Coefficient d'occupation du sol (COS)

Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)

RAPPORTS

Largeur (m)

Logement / bâtiment

Espace naturel (%)

Règlement numéro 182 relatif au zonage Grille des usages et normes par zones (annexe B)



			JSAGE	

HABITATION					
Unifamiliale	H1	√			
Bifamiliale et trifamiliale	H2		√(1)		
Multifamiliale	H3				
Multifamiliale d'envergure	H4				
Maison mobile	H5				
Projet intégré d'habitation	H6				

COMMERCE				
Commerces et services	C1			
Commerce de détail de petite surface	C2			
Commerce de détail de grande surface	C3			
Commerce artériel lourd	C4			
Commerce récréatif intérieur	C5			
Commerce récréatif extérieur	C6			

INDUSTRIE				
Laboratoires et établissements de recherche	l1			
Industrie légère	12			
Industrie lourde	13			
Extractive	14			

PUBLIC					
Service public de plein air	P1				
Service public institutionnel et administratif	P2				
Service public institutionnel imposant	P3				
Service public d'utilité	P4	•			

CONSERVATION					
Conservation / catégorie 1	Co1				
Conservation / catégorie 2	Co2	, and the second			

AGRICULTURE				
Agriculture avec sol	A1			
Agriculture sans sol	A2			
Autres types d'élevage	А3			
Fermette	A4			
Dressage et pension d'animaux	A5			

FORESTERIE					
Exploitation forestière	F1				
Sylviculture	F2				
Usages spécifiquement permis			P4(a)		
Usages spécifiquement exclus					

	NORIVIE	•			
	TERRAIN				
Superficie (m2)	mi	١.			
Profondeur (m)	mi	١.			
Frontage (m)	mi	١.			

STRUCTURE					
Isolée		V	√		
Jumelée					
Contiguë					
WAR-050	ŀ				

MARGES						
Marge avant (m)	min.	6	7	6		
Marges latérales (m)	min.	2	2	2		
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	7	8	10		

ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS					
Hauteur (étage)	min.				
Hauteur (étage)	max.	2(2)	2(2)		
Superficie d'implantation (m2)	min.				
Largeur (m)	min.				

RAPPORTS					
Logement / bâtiment	max.	1	1		
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.				
Espace naturel (%)	min.				

DISPOSITIONS SPÉCIALES			
PIIA			
Autres articles			

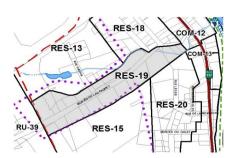
ZONE: RES-19

SERVICES	
Aqueduc	V
Égout	

NOTES

- (1) Bifamiliale seulement
- (2) Hauteur maximale en mètres = 10 m

AMENDEMENTS										
Date	No règlement	Par								
2014/06	235	a. 14.2								
2018/06	312	a.11								







CLASSE ET GROUPE D'USAGE									
HABITATION									
Unifamiliale	H1	√	√						
Bifamiliale et trifamiliale	H2			V					
Multifamiliale	H3				√				
Multifamiliale d'envergure	H4								
Maison mobile	H5								
Projet intégré d'habitation	H6								
COMMERCE									
Commerces et services	C1								

COMMERCE					
Commerces et services	C1				
Commerce de détail de petite surface	C2				
Commerce de détail de grande surface	C3				
Commerce artériel lourd	C4				
Commerce récréatif intérieur	C5				
Commerce récréatif extérieur	C6	·	·		

l1						
12						
I3						
14						
	I1 I2 I3 I4	11 12 13 14		11 12 13 14 14 15 16 16 16 16 16 16 16		11

P1						
P2						
P3						
P4						
	P2 P3	P2 P3	P1 P2 P3	P2 P3	P2 P3	P2 P3

CONSERVATION					
Conservation / catégorie 1	Co1				
Conservation / catégorie 2	Co2	•			

AGRICULTURE				
Agriculture avec sol	A1			
Agriculture sans sol	A2			
Autres types d'élevage	A3			
Fermette	A4			
Dressage et pension d'animaux	A5		 	

FORESTERIE				
Exploitation forestière	F1			
Sylviculture	F2			
Usages spécifiquement permis				
Usages spécifiquement exclus				

	NORMES			
•	TERRAIN			
Superficie (m2)	min.			
Profondeur (m)	min.			
Frontage (m)	min.			

STRUCTURE					
Isolée	√		√	√	
Jumelée		√			
Contiguë					

MARGES						
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6	
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2	
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	6	6	6	6	

, ,						
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2(1)	2(1)	2(1)	3(1)	
Superficie d'implantation (m2)	min.					
Largeur (m)	min.					

RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	1	3	6	
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.					
Espace naturel (%)	min.					

DISPOSITIONS SPÉCIALES			
PIIA			
Autres articles			

70	NIE :	DE	S-20

SERVICES	
Aqueduc	√
Égout	V

NOTES

(1) Hauteur maximum en mètres = 10 m.

AMENDEMENTS								
Date	No règlement	Par						
2014/06	235	a. 14.2						
2018/06	312	a.11						







Règlement numéro 182 relatif au zonage Grille des usages et normes par zones (annexe A) **CLASSE ET GROUPE D'USAGE** HABITATION Unifamiliale Bifamiliale et trifamiliale H2 НЗ Multifamiliale Multifamiliale d'envergure H4 Maison mobile H5 Projet intégré d'habitation H6 COMMERCE Commerces et services C1 Commerce de détail de petite surface C2 Commerce de détail de grande surface C3 C4 Commerce artériel lourd Commerce récréatif intérieur C5 Commerce récréatif extérieur C6 INDUSTRIE Laboratoires et établissements de recherche 11 12 Industrie légère Industrie lourde 13 Extractive 14 **PUBLIC** Service public de plein air P1 Service public institutionnel et administratif P2 √(3) Service public institutionnel imposant P3 P4 Service public d'utilité CONSERVATION Co1 Conservation / catégorie 1 Co2 Conservation / catégorie 2 AGRICULTURE Α1 Agriculture avec sol Agriculture sans sol A2 Autres types d'élevage Α3 Fermette A4 Dressage et pension d'animaux Α5 FORESTERIE Exploitation forestière F1 F2 Sylviculture Usages spécifiquement permis (3) Usages spécifiquement exclus NORMES TERRAIN Superficie (m2) min. Profondeur (m) min Frontage (m) min. STRUCTURE Isolée Jumelée Contiauë MARGES Marge avant (m) min. 6 6 Marges latérales (m) min. 2 Marge latérales totales (m) min. Marge arrière (m) min. ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) min. 2(2) 2(2) Hauteur (étage) max. Superficie d'implantation (m2) min. Largeur (m) min. RAPPORTS Logement / bâtiment max Coefficient d'occupation du sol (COS) max Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) max. Espace naturel (%) min.

(a)(b)

(a)(b)

DISPOSITIONS SPÉCIALES

PIIA

Autres articles

ZONE: RES-21	
CERVICES	

SERVICES	
Aqueduc	√
Égout	

NOTES

- (2) Hauteur maximum en mètres = 10 m
- (3) École

DISPOSITIONS SPÉCIALES

(a) Zones inondables (art. 11.4 à 11.8)

AMENDEMENTS								
Date	No règlement	Par						
2012/06	201	a. 5						
2018/06	312	a.11.1						







Règlement numéro 182 relatif au zonage Grille des usages et normes par zones (annexe B)								
CLASSE ET	GROUPE	D'USA	\GE					
HABITATION								
Unifamiliale	H1	\checkmark	\checkmark	√				
Bifamiliale et trifamiliale	H2							
Multifamiliale	H3							
Multifamiliale d'envergure	H4							
Maison mobile	H5							
Projet intégré d'habitation	H6							
COMMERCE								
Commerces et services	C1							
Commerce de détail de petite surface	C2							
Commerce de détail de grande surface	C3							
Commerce artériel lourd	C4							
Commerce récréatif intérieur	C5							
Commerce récréatif extérieur	C6							
INDUSTRIE								

Commerce de detail de petite surface	C2			
Commerce de détail de grande surface	C3			
Commerce artériel lourd	C4			
Commerce récréatif intérieur	C5			
Commerce récréatif extérieur	C6			
INDUSTRIE				
INDUSTRIE Laboratoires et établissements de recherche	I1			
	l1 l2			
Laboratoires et établissements de recherche	11 12 13			

PUBLIC					
Service public de plein air	P1				
Service public institutionnel et administratif	P2			√	
Service public institutionnel imposant	P3				
Service public d'utilité	P4				
001107711471011		·	·		·

CONSERVATION				
Conservation / catégorie 1	Co1			
Conservation / catégorie 2	Co2			

AGRICULTURE				
Agriculture avec sol	A1			
Agriculture sans sol	A2			
Autres types d'élevage	А3			
Fermette	A4			
Dressage et pension d'animaux	A5			

FORESTERIE				
Exploitation forestière	F1			
Sylviculture	F2			
Usages spécifiquement permis				
Usages spécifiquement exclus				

	NORMES				
	TERRAIN	1			
Superficie (m2)	min				
Profondeur (m)	min				
Frontage (m)	min				

STRUCTURE					
Isolée					
Jumelée		√			
Contiguë			√		
MARGES					

min.	6(1)	6(1)	6(1)			
min.	2	2	2			
min.						
min.	6	6	6			
	min.	min. 2	min. 2 2 min.	min. 2 2 2 min.	min. 2 2 2 2 min.	min. 2 2 2 2 min.

ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	2(2)	2(2)	2(2)		
Superficie d'implantation (m2)	min.					
Largeur (m)	min.					

RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	1	1		
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.					
Espace naturel (%)	min.					

DISPOSITIONS SPÉCIALES			
PIIA			
Autres articles			

ZONE: RES-22

SERVICES	
Aqueduc	√
Égout	√

NOTES

- (1) Marge de recul avant maximale = 9 mètres
- (2) Hauteur maximum en mètres = 10 m

AMENDEMENTS										
Date	No règlement	Par								







CLASSE ET C	ROUPE	D'USA	GE				
	JILOOI E		·OL				
HABITATION Jnifamiliale	H1	√			1	1	1
Bifamiliale et trifamiliale	H2	· ·					
Multifamiliale	H3						
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6						
COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd Commerce récréatif intérieur	C4 C5						
Commerce récréatif interieur	C6						
					1	1	
INDUSTRIE	14				1	1	
_aboratoires et établissements de recherche ndustrie légère	11 12						
ndustrie legere	13						
Extractive	14						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1				1	1	
Service public de piem an Service public institutionnel et administratif	P2				+		1
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4						
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE				•	•		•
Agriculture avec sol	A1				1	1	1
Agriculture sans sol	A1 A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Jsages spécifiquement permis							
Jsages spécifiquement exclus							
	ORMES						
	OKWILO						
TERRAIN					,		
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m) Frontage (m)	min.				-		-
	min.	1				l	
STRUCTURE							,
solée		√					
lumelée Contiguë							
contigue					1	ļ	ı
MARGES					-		
Marge avant (m)	min.	6(1)		-			1
Marges latérales (m)	min.	2					
Marge latérales totales (m) Marge arrière (m)	min. min.	6					1
	111111.	<u> </u>		1	1	1	1
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS				_	1	1	
Hauteur (étage)	min.	2(2)			+		1
Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2)	max. min.	2(2)			+		
argeur (m)	min.			+	1		
		1			1		•
RAPPORTS		4			1	ı	1
ogement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.	1			1		1
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max. max.				+		
Espace naturel (%)	min.						1
-1 (/-/				1	1	1	1
DISPOSITIONS SPÉCIALES			ı	1	1	1	1
DISPOSITIONS SPÉCIALES PIIA							

ZONE: RES-23

SERVICES	
Aqueduc	√
Égout	√

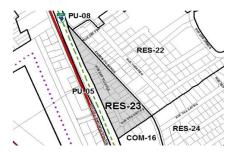
NOTES

- (1) Marge de recul avant maximale = 9 mètres
- (2) Hauteur maximum en mètres = 10 m

DISPOSITIONS SPÉCIALES

(a) Parc linéaire (art. 12.11)

AMENDEMENTS										
Date	No règlement	Par								





Règlement numéro 182 relatif au zonage Grille des usages et normes par zones (annexe B)



CLASSE ET GROUPE D'USAGE										
HABITATION										
Unifamiliale	H1	√								
Bifamiliale et trifamiliale	H2									
Multifamiliale	H3									
Multifamiliale d'envergure	H4									
Maison mobile	H5									
Projet intégré d'habitation	H6									
COMMERCE										
Commerces et services	C1									

COMMERCE					
Commerces et services	C1				
Commerce de détail de petite surface	C2				
Commerce de détail de grande surface	C3				
Commerce artériel lourd	C4				
Commerce récréatif intérieur	C5				
Commerce récréatif extérieur	C6	•	•		

INDUSTRIE					
Laboratoires et établissements de recherche	l1				
Industrie légère	12				
Industrie lourde	I3				
Extractive	14				
			•	•	

PUBLIC				
Service public de plein air	P1			
Service public institutionnel et administratif	P2			
Service public institutionnel imposant	P3			
Service public d'utilité	P4			

CONSERVATION					
Conservation / catégorie 1	Co1				
Conservation / catégorie 2	Co2	, and the second			

AGRICULTURE					
Agriculture avec sol	A1				
Agriculture sans sol	A2				
Autres types d'élevage	A3				
Fermette	A4				
Dressage et pension d'animaux	A5	·			

FORESTERIE				
Exploitation forestière	F1			
Sylviculture	F2			
Usages spécifiquement permis				
Usages spécifiquement exclus	•			

	NORMES				
	TERRAIN				
Superficie (m2)	min.				
Profondeur (m)	min.				
Frontage (m)	min.				
	STRUCTURE	Ì			

STRUCTURE			
Isolée			
Jumelée			
Contiguë			
MARGES			

MARGES					
Marge avant (m)	min.	6(1)			
Marges latérales (m)	min.	2			
Marge latérales totales (m)	min.				
Marge arrière (m)	min.	6			

ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS					
Hauteur (étage)	min.				
Hauteur (étage)	max.	2(2)			
Superficie d'implantation (m2)	min.				
Largeur (m)	min.				

RAPPORTS					
Logement / bâtiment	max.	1			
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.				
Espace naturel (%)	min.	•			

DISPOSITIONS SPÉCIALES			
PIIA			
Autres articles			

ZONE: RES-24

SERVICES	
Aqueduc	√
Égout	√

NOTES

- (1) Marge de recul avant maximale = 9 mètres
- (2) Hauteur maximum en mètres = 10 m

AMENDEMENTS							
Date	No règlement	Par					
2018/06	312	a.11					







Règlement numéro 182 relatif au zonage Grille des usages et normes par zones (annexe A) **CLASSE ET GROUPE D'USAGE** HABITATION Unifamiliale Bifamiliale et trifamiliale H2 НЗ Multifamiliale Multifamiliale d'envergure H4 Maison mobile H5 Projet intégré d'habitation H6 COMMERCE Commerces et services C1 C2 Commerce de détail de petite surface Commerce de détail de grande surface C3 C4 Commerce artériel lourd Commerce récréatif intérieur C5 Commerce récréatif extérieur C6 INDUSTRIE Laboratoires et établissements de recherche 11 12 Industrie légère Industrie lourde 13 Extractive 14 **PUBLIC** Service public de plein air P1 Service public institutionnel et administratif P2 Service public institutionnel imposant P3 P4 Service public d'utilité CONSERVATION Co1 Conservation / catégorie 1 Co2 Conservation / catégorie 2 **AGRICULTURE** Α1 Agriculture avec sol Agriculture sans sol A2 Autres types d'élevage Α3 Fermette A4 Dressage et pension d'animaux Α5 FORESTERIE Exploitation forestière F1 F2 Sylviculture Usages spécifiquement permis Usages spécifiquement exclus NORMES TERRAIN Superficie (m2) min. Profondeur (m) min Frontage (m) min. STRUCTURE Isolée Jumelée Contiauë MARGES Marge avant (m) min. 8 Marges latérales (m) min. 2 Marge latérales totales (m) min. Marge arrière (m) min. ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) min. 2(1) Hauteur (étage) max. Superficie d'implantation (m2) min. Largeur (m) min. RAPPORTS Logement / bâtiment max Coefficient d'occupation du sol (COS) max Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) max. Espace naturel (%) min.

(a)(b)

DISPOSITIONS SPÉCIALES

PIIA

Autres articles

ZONE : RES-25					
SERVICES					
Aqueduc					

NOTES

Égout

(1) Hauteur maximum en mètres = 10 m.

DISPOSITIONS SPÉCIALES

(a) Zones inondables (art. 11.4 à 11.8)(b) Bandes tampons et corridor panoramique (art. 9.2 et 12.9)

A	AMENDEMENTS							
Date	No règlement	Par						
2012/06	2012/06 201							







Règlement numéro 182 relatif au zonage Grille des usages et normes par zones (annexe A) **CLASSE ET GROUPE D'USAGE** HABITATION Unifamiliale Bifamiliale et trifamiliale H2 НЗ Multifamiliale Multifamiliale d'envergure H4 Maison mobile H5 Projet intégré d'habitation H6 COMMERCE Commerces et services C1 C2 Commerce de détail de petite surface Commerce de détail de grande surface C3 C4 Commerce artériel lourd Commerce récréatif intérieur C5 Commerce récréatif extérieur C6 √В INDUSTRIE Laboratoires et établissements de recherche 11 12 Industrie légère Industrie lourde 13 Extractive 14 **PUBLIC** Service public de plein air P1 Service public institutionnel et administratif P2 Service public institutionnel imposant P3 P4 Service public d'utilité √ A.B CONSERVATION Co1 Conservation / catégorie 1 Co2 Conservation / catégorie 2 AGRICULTURE Α1 Agriculture avec sol Agriculture sans sol A2 Autres types d'élevage Α3 Fermette A4 Dressage et pension d'animaux Α5 FORESTERIE Exploitation forestière F1 F2 Sylviculture Usages spécifiquement permis Usages spécifiquement exclus NORMES TERRAIN Superficie (m2) min. Profondeur (m) min Frontage (m) min. STRUCTURE Isolée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) min. 8 8 Marges latérales (m) min. 2 Marge latérales totales (m) min. Marge arrière (m) min. ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) min. 2(1) 2(1) Hauteur (étage) max. Superficie d'implantation (m2) min. Largeur (m) min. RAPPORTS Logement / bâtiment max Coefficient d'occupation du sol (COS) max Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) max.

min.

(a)(b)

(a)(b)

Espace naturel (%)

Autres articles

PIIA

DISPOSITIONS SPÉCIALES

ZON	IE :	: R	ES-	26
-----	------	-----	-----	----

SERVICES Aqueduc Egout

NOTES

(1) Hauteur maximum en mètres = 10 m.

DISPOSITIONS SPÉCIALES

(a) Zones inondables (art. 11.4 à 11.8)(b) Bandes tampons et corridor panoramique (art. 9.2 et 12.9)

A	MENDEMENT	S			
Date					
2012/06	201	a. 6			
		,			





Frontage (m)



Office des deages of normes par zone	and an age of the control pair and a control									
CLASSE E	T GROUPE	D'US/	AGE							
HABITATION										
Unifamiliale	H1	\checkmark								
Bifamiliale et trifamiliale	H2									
Multifamiliale	H3									
Multifamiliale d'envergure	H4									
Maison mobile	H5									
Projet intégré d'habitation	H6									
COMMERCE										
Commerces et services	C1									
O										

COMMERCE				
Commerces et services	C1			
Commerce de détail de petite surface	C2			
Commerce de détail de grande surface	C3			
Commerce artériel lourd	C4	√C (2)		
Commerce récréatif intérieur	C5			
Commerce récréatif extérieur	C6		•	,

INDUSTRIE				
Laboratoires et établissements de recherche	l1			
Industrie légère	12			
Industrie lourde	13			
Extractive	14			

PUBLIC				
Service public de plein air	P1			
Service public institutionnel et administratif	P2			
Service public institutionnel imposant	P3			
Service public d'utilité	P4	√ A,B		

CONSERVATION				
Conservation / catégorie 1	Co1			
Conservation / catégorie 2	Co2			

AGRICULTURE				
Agriculture avec sol	A1			
Agriculture sans sol	A2			
Autres types d'élevage	A3			
Fermette	A4			
Dressage et pension d'animaux	A5	,		

FORESTERIE		ľ			
Exploitation forestière	F1				
Sylviculture	F2				
Usages spécifiquement permis			(2)		
Usages spécifiquement exclus					

	NORMES				
	TERRAIN	1			
Superficie (m2)	min				
Profondeur (m)	min				

min.

STRUCTURE				
Isolée	V	V		
Jumelée				
Contiguë				
MARGES				

MARGES					
Marge avant (m)	min.	6	6		
Marges latérales (m)	min.	2	2		
Marge latérales totales (m)	min.				
Marge arrière (m)	min.	6	6		

ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS					
Hauteur (étage)	min.				
Hauteur (étage)	max.	2(1)	2(1)		
Superficie d'implantation (m2)	min.				
Largeur (m)	min.				

RAPPORTS					
Logement / bâtiment	max.	1			
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.				
Espace naturel (%)	min.				

DISPOSITIONS SPÉCIALES				
PIIA				
Autres articles	(a)	(a)		

ZONE: RES-27

SERVICES	
Aqueduc	√
Égout	$\sqrt{}$

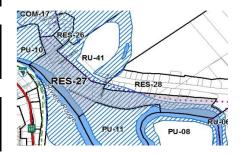
NOTES

- (1) Hauteur maximum en mètres = 10 m.
- (2) Les ateliers et dépôts d'entrepreneurs en construction, en électricité, en plomberie, en excavation, en terrassement et en paysagisme permettant de l'entreposage extérieur de machineries liées à l'usage, sans remblai, ni dépôts meubles

DISPOSITIONS SPÉCIALES

(a) Zones inondables (art. 11.4 à 11.8)

AMENDEMENTS							
Date	No règlement	Par					
2021/06	2021-404	a. 13					





Règlement numéro 182 relatif au zonage Grille des usages et normes par zones (annexe A)



ZONE: RES-28

SERVICES Aqueduc Égout

NOTES

- (1) Hauteur maximum en mètres = 10 m.
- (2) Vente de véhicules récréatifs

HABITATION							
Unifamiliale	H1	V					
Bifamiliale et trifamiliale	H2						
Multifamiliale	H3						
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile Projet intégré d'habitation	H5 H6				-		
	ПО		ı		I	l	
COMMERCE							1
Commerces et services	C1 C2						
Commerce de détail de petite surface Commerce de détail de grande surface	C2						
Commerce artériel lourd	C4		√A(2)				
Commerce récréatif intérieur	C5		,, (2)				
Commerce récréatif extérieur	C6						
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	11				1	1	
Industrie légère	12						
Industrie lourde	13						
Extractive	14						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2						
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4						
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1				1	1	
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis			(2)				
Usages spécifiquement exclus							
NO	RMES						
	11	1					
TERRAIN				1	1		
Superficie (m2) Profondeur (m)	min. min.						
Frontage (m)	min.						
					1		
STRUCTURE Isolée		V	V	1	1	ı	
Jumelée		٧	V				
Contiguë							
					1		
MARGES	min	0	0	1	ı	1	
Marge avant (m) Marges latérales (m)	min. min.	8 2	8				
Marge latérales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	6	6				
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.		ı	1		l	
Hauteur (étage)	max.	2(1)	2(1)				
Superficie d'implantation (m2)	min.	-(-/	=\.'/				
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	1	1				
Coefficient d'accupation du sol (COS)	may.			 	 	 	—

CLASSE ET GROUPE D'USAGE

DISPOSITIONS SPÉCIALES

(a) Zones inondables (art. 11.4 à 11.8) (b) Bandes tampons et corridor panoramique (art. 9.2 et 12.9)

AMENDEMENTS								
Date	No règlement	Par						
2012/06	201	a. 6						
2019/07	2019-341	a.15						





riadicar (clage)	max.	~(')	-(')		
Superficie d'implantation (m2)	min.				
Largeur (m)	min.				
RAPPORTS					
Logement / bâtiment	max.	1	1		
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.				
Echaco natural (%)	min				

DISPOSITIONS SPÉCIALES				
PIIA				
Autres articles	(a)(b)	(a)(b)		



Par

Août 2011

CLASSE ET	GROUDE	אבווים.	GE						ONE : RE	S-29
	-GROUPE	D 03F	IOL							
HABITATION			T			1			RVICES	
Jnifamiliale	H1	√	.1					Aqueduc		
Bifamiliale et trifamiliale Multifamiliale	H2 H3		√					Égout		
Multifamiliale d'envergure	H4								NOTES	
Maison mobile	H5									
Projet intégré d'habitation	H6	1								
COMMERCE										
Commerces et services	C1									
Commerce de détail de petite surface	C2									
commerce de détail de grande surface	C3									
commerce artériel lourd	C4									
ommerce récréatif intérieur	C5									
ommerce récréatif extérieur	C6	i.								
INDUSTRIE										
aboratoires et établissements de recherche	l1									
dustrie légère	12									
dustrie lourde xtractive	I3 I4									
	14	1		l						
PUBLIC			ı	1	1	1				
ervice public de plein air	P1						+			
ervice public institutionnel et administratif ervice public institutionnel imposant	P2 P3						+			
ervice public institutionnel imposant ervice public d'utilité	P3 P4						+			
	r4			<u> </u>	<u> </u>					
CONSERVATION			1	1						
onservation / catégorie 1	Co1 Co2									
onservation / catégorie 2	C02	l.								
AGRICULTURE										
griculture avec sol	A1									
griculture sans sol utres types d'élevage	A2 A3									
ermette	A3 A4									
ressage et pension d'animaux	A5									
			1							
FORESTERIE xploitation forestière	F1		ı	1	1					
ylviculture	F2									
	· -		1	1	1		\pm			
sages spécifiquement permis sages spécifiquement exclus										
	NORMES							DISF	POSITIONS SPI	ECIA
TERRAIN										
uperficie (m2)	min.									
rofondeur (m)	min.						+			
ontage (m)	min.									
STRUCTURE										
olée		$\sqrt{}$	1							
ımelée							1		AMENDEMEN	
ontiguë		1						Date	No règlemen	t
MARGES										
arge avant (m)	min.	8	8							\perp
arges latérales (m)	min.	2	2							4
arge latérales totales (m)	min.	6	6				+			
arge arrière (m)	min.	ס	ס	l	<u> </u>			(* 1 - V *	W S	//////
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS			1	1	,	1		COM-03	RES-01	
auteur (étage)	min.		_				+			861
auteur (étage) uperficie d'implantation (m2)	max.	2	2							
rgeur (m)	min. min.						+			
	111111.	1		ı	l				RES-29 COM-0	2
RAPPORTS			_ ^	ı						1
ogement / bâtiment	max.	1	3				+	RU-04	4	X _c
pefficient d'occupation du sol (COS) pefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max. max.						+	$X \rightarrow$		
space naturel (%)	min.						+		F	RES-09
			1	1				_		
DISPOSITIONS SPÉCIALES				1	1					
IIA							+	uc		Ao
utres articles								URBACOM		AU



CLASSE ET	GROUPE	D'US/	GE				
HABITATION Unifamiliale	H1	√		1			1
Bifamiliale et trifamiliale	H2		√(1)				
Multifamiliale	H3		. (.)				
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6						
COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4			√B,C			
Commerce récréatif intérieur Commerce récréatif extérieur	C5 C6			√B			
	<u> </u>			V D		ļ.	
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	l1				√,		
Industrie légère	12				√	ļ	
Industrie lourde Extractive	I3 I4					-	
	14		l	l		Į	
PUBLIC			1		1		ı
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2 P3						
Service public institutionnel imposant Service public d'utilité	P3						
	1 7			l		I	<u> </u>
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1					√	
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3					ļ	
Fermette	A4 A5					-	
Dressage et pension d'animaux	ΑJ			l .		I	
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis				(5)			
Usages spécifiquement exclus				(2,3,4)			
	NORMES						
TERRAIN							
Superficie (m2)	min.			1		ı	1
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
			•	•		•	•
STRUCTURE Isolée		./	-/	,/	-1		ı
Jumelée		√	√	√	V	 	1
Contiguë						 	1
MARGES		00	00	00	00	1	I
Marge avant (m) Marges latérales (m)	min. min.	20	20	20	20	 	
Marge latérales (m) Marge latérales totales (m)	min.					<u> </u>	1
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	2		
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
	ma ! m		1		1		ı
Hauteur (étage) Hauteur (étage)	min.	2	2	2	2	 	
Hauteur (etage) Superficie d'implantation (m2)	max. min.		2				
Largeur (m)	min.						
	111111.		1			1	1
RAPPORTS					1		ı
Logement / bâtiment	max.	1	2			<u> </u>	<u> </u>
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					1	
Coefficient d'emprise eu sel (CES) (0/)			1	Ī		i	1
	max.						
Espace naturel (%)	min.						
Espace naturel (%) DISPOSITIONS SPÉCIALES							
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Espace naturel (%) DISPOSITIONS SPÉCIALES PIIA							

(a)(b)

(a)(b)

(a)(b)

(a)(b)

ZONE: RU-01

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

- (1) Bifamiliale seulement
- (2) Les macrhés aux puces
- (3) Les centres de location
- (4) Les centres d'enchère d'animaux et produits agricoles
- (5) Pisciculture seulement

- (a) Bandes tampons et corridor panoramique (art. 9.2 et 12.9)
- (b) Parc linéaire (art. 12.10 à 12.15)

AMENDEMENTS					
Date	No règlement	Par			
2012/06	201	a. 6			
2014/06	235	a. 14.2			







Grille des usages et normes par zones (annexe A) **CLASSE ET GROUPE D'USAGE** HABITATION Unifamiliale Bifamiliale et trifamiliale H2 НЗ Multifamiliale Multifamiliale d'envergure H4 Maison mobile H5 Projet intégré d'habitation H6 COMMERCE Commerces et services C1 C2 Commerce de détail de petite surface Commerce de détail de grande surface C3 C4 Commerce artériel lourd Commerce récréatif intérieur C5 Commerce récréatif extérieur C6 √В INDUSTRIE Laboratoires et établissements de recherche 11 12 Industrie légère Industrie lourde 13 Extractive 14 **PUBLIC** Service public de plein air P1 Service public institutionnel et administratif P2 Service public institutionnel imposant P3 P4 Service public d'utilité CONSERVATION Co1 Conservation / catégorie 1 Co2 Conservation / catégorie 2 **AGRICULTURE** Α1 Agriculture avec sol Agriculture sans sol A2 Autres types d'élevage Α3 Fermette A4 Dressage et pension d'animaux Α5 FORESTERIE Exploitation forestière F1 F2 Sylviculture Usages spécifiquement permis Usages spécifiquement exclus NORMES TERRAIN Superficie (m2) min. Profondeur (m) min Frontage (m) min. STRUCTURE Isolée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) min. 6 6 Marges latérales (m) min. 2 Marge latérales totales (m) min. Marge arrière (m) min. ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) min. Hauteur (étage) 1 max Superficie d'implantation (m2) min. Largeur (m) min. RAPPORTS Logement / bâtiment max Coefficient d'occupation du sol (COS) max Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) max. Espace naturel (%) min. DISPOSITIONS SPÉCIALES PIIA

(a)(b)

(a)(b)

(a)(b)

(a)(b)

ZO	NE	:	R	IJ-	02
				·	-

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

DISPOSITIONS SPÉCIALES

(a) Abris forestiers (art. 9.13) (b) Bandes tampons et corridor panoramique (art. 9.2 et 12.9)

AMENDEMENTS					
Date	No règlement	Par			
2012/06	201	a. 6			
2018/06	312	a.11			







CLASSE ET (GROUPE	D'USA	AGE				
HABITATION							
Unifamiliale	H1	V					
Bifamiliale et trifamiliale	H2	· ·	√(1)				
Multifamiliale	H3		, ()				
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5	,					
Projet intégré d'habitation	H6	√					
COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3			,			
Commerce artériel lourd	C4			√ A(2)			
Commerce récréatif intérieur	C5			√C			
Commerce récréatif extérieur	C6			√B			
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	12						
Industrie lourde	13 14						
Extractive	14	1		I			
PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2						
Service public institutionnel imposant Service public d'utilité	P3 P4						
<u>'</u>	P4						
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1				V		
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis				(2)			
Usages spécifiquement exclus							
N	ORMES						
	····	Ī					
TERRAIN			1	1 1		-	
Superficie (m2) Profondeur (m)	min. min.						
Frontage (m)	min.						
		1	I				
STRUCTURE		-	1 /		-	-	
Isolée Jumelée		√ √	√	√	√		
Contiguë		V					
		1	I				
MARGES		•	1 0				
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6 2		
Marges latérales (m) Marge latérales totales (m)	min. min.	2					
Marge laterales totales (m) Marge arrière (m)	min.	2	2	2	2		
			-		_		
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS			1			1	
Hauteur (étage)	min.	2	2	2	2		
Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2)	max. min.	2	2	2	2		
Largeur (m)	min.						
	111111.	1	1	I			
RAPPORTS			-				
Logement / bâtiment	max.	1	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.						
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Espace naturel (%)	max.						
, ,	min.		1	I			
DISPOSITIONS SPÉCIALES							
PIIA							

(a)(b)

(a)(b)

(a)(b)

(a)(b)

Autres articles

ZONE: RU-03

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

- (1) Bifamiliale seulement
- (2) Les ateliers de réparation de véhicules automobiles

- (a) Zones inondables (art. 11.4 à 11.8)
- (b) Parc linéaire (art. 12.10 à 12.15)

AMENDEMENTS					
Date	No règlement	Par			
2018/06	312	a.11			
2022/07	2022-432	a.14			





PIIA

Autres articles



Grille des usages et normes par zones (annexe A) **CLASSE ET GROUPE D'USAGE** HABITATION Unifamiliale Bifamiliale et trifamiliale H2 НЗ Multifamiliale Multifamiliale d'envergure H4 Maison mobile H5 Projet intégré d'habitation H6 COMMERCE Commerces et services C1 C2 Commerce de détail de petite surface Commerce de détail de grande surface C3 C4 Commerce artériel lourd Commerce récréatif intérieur C5 Commerce récréatif extérieur C6 √В INDUSTRIE Laboratoires et établissements de recherche 11 12 Industrie légère Industrie lourde 13 Extractive 14 **PUBLIC** Service public de plein air P1 Service public institutionnel et administratif P2 Service public institutionnel imposant P3 P4 Service public d'utilité CONSERVATION Co1 Conservation / catégorie 1 Co2 Conservation / catégorie 2 **AGRICULTURE** Α1 Agriculture avec sol Agriculture sans sol A2 Autres types d'élevage Α3 Fermette A4 Dressage et pension d'animaux Α5 FORESTERIE Exploitation forestière F1 F2 Sylviculture Usages spécifiquement permis Usages spécifiquement exclus NORMES TERRAIN Superficie (m2) min. Profondeur (m) min Frontage (m) min. STRUCTURE Isolée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) 15 min. 15 Marges latérales (m) min. 2 Marge latérales totales (m) min. Marge arrière (m) min. ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) min. Hauteur (étage) 1 max Superficie d'implantation (m2) min. Largeur (m) min. RAPPORTS Logement / bâtiment max Coefficient d'occupation du sol (COS) max Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) max. Espace naturel (%) min. DISPOSITIONS SPÉCIALES

PIIA-03 PIIA-03 PIIA-03

(a)(b)

(a)(b)

(a)(b)

ZONE : RU-04			
SERVICES			
Aqueduc			
Égout			

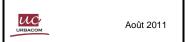
NOTES

DISPOSITIONS SPÉCIALES

(a) Les abris forestiers (art. 9.9) (b) Disposition spécifique voie de desserte (art. 9.13)

AMENDEMENTS						
Date	No règlement	Par				
2012/06	201	a. 5				
2018/06	312	a.11				







CLASSE ET	GROUPE	D'US/	AGE				
	CITOOI E	D 007	IOL				
HABITATION Unifamiliale	H1	√	ı		I	T	
Bifamiliale et trifamiliale	H2		√(1)				
Multifamiliale	H3		V (1)				
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6	1					
COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4					√ B(2)	
Commerce récréatif intérieur	C5			√C			
Commerce récréatif extérieur	C6			√B			
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	12						
Industrie lourde	I3		ļ			-	
Extractive	14		l		l	1	l
PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2						
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4						l
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1				V		
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	A3						
Fermette	A4 A5						
Dressage et pension d'animaux	CA		<u> </u>				<u> </u>
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis						(2)	
Usages spécifiquement exclus							
	NORMES						
TERRAIN							
Superficie (m2)	min.					1	1
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE					•		
Isolée		V	V	V		1	ı
Jumelée		1	,	•			
Contiguë		•					
						•	
MARGES Marge avant (m)	min	6	6	6		1	l
Marges latérales (m)	min. min.	2	2	2		+	
Marge latérales (m)	min.						
Marge arrière (m)	min.	2	2	2			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							
Hauteur (étage)	min.						1
Hauteur (étage) Hauteur (étage)	max.	2	2	2		1	
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						
RAPPORTS Logement / bâtiment	mov	1	2			1	l
	max.	- 1				1	
Coefficient d'occupation du sol (COS)	may						
Coefficient d'occupation du sol (COS) Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max. max.						

DISPOSITIONS SPÉCIALES

PIIA

Autres articles

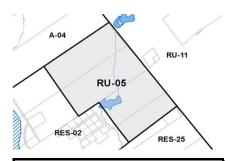
SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

ZONE: RU-05

NOTES

- (1) Bifamiliale seulement
- (2) Pisciculture

AMENDEMENTS						
Date	No règlement	Par				
2018/06	312	a.11				







CLASSE ET GROUPE D'USAGE

HABITATION					
Unifamiliale	H1	√			
Bifamiliale et trifamiliale	H2		√(1)		
Multifamiliale	H3				
Multifamiliale d'envergure	H4				
Maison mobile	H5				
Projet intégré d'habitation	H6	√			
		1			

COMMERCE				
Commerces et services	C1			
Commerce de détail de petite surface	C2			
Commerce de détail de grande surface	C3			
Commerce artériel lourd	C4	√B(3)		
Commerce récréatif intérieur	C5	√C		
Commerce récréatif extérieur	C6	√A,B		

INDUSTRIE					
Laboratoires et établissements de recherche	l1				
Industrie légère	12			√(4)	
Industrie lourde	I3				
Extractive	14				

PUBLIC				
Service public de plein air	P1			
Service public institutionnel et administratif	P2			
Service public institutionnel imposant	P3			
Service public d'utilité	P4			

CONSERVATION				
Conservation / catégorie 1	Co1			
Conservation / catégorie 2	Co2			

AGRICULTURE				
Agriculture avec sol	A1		√	
Agriculture sans sol	A2			
Autres types d'élevage	А3			
Fermette	A4			
Dressage et pension d'animaux	A5			

FORESTERIE					
Exploitation forestière	F1				
Sylviculture	F2				
Usages spécifiquement permis			(3)	(4)	
Lleague enécifiquement exclus			(2)		

		NORMES			
	TERRAIN				
Superficie (m2)		min.			
Profondeur (m)		min.			
Frontage (m)		min.			

STRUCTURE				
Isolée	V			
Jumelée	√	$\sqrt{}$		
Contiguë				

MARGES						
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6	
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2	
Marge latérales totales (m)	min.					
Marge arrière (m)	min.	2	2	2	2	

ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					
Hauteur (étage)	max.	3	3	3	3	
Superficie d'implantation (m2)	min.					
Largeur (m)	min.					

RAPPORTS						
Logement / bâtiment	max.	1	2		1	
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.					
Espace naturel (%)	min.					

DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles	(a)(b)	(a)(b)	(a)(b)	(a)(b)	(a) (b)	

ZONE: RU-06

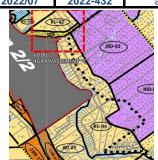
SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

- (1) Bifamiliale seulement
- (2) Les clubs de tir et les pistes de courses et de karting
- (3) Pisciculture
- (4) entreposage de bois non traité d'une industrie

- (a) Ravage du cerf de Virginie (art. 12.16 à 12.18)
- (b) Zones inondables (art. 11.4 à 11.8)

AMENDEMENTS						
Date	No règlement	Par				
2018/06	312	a.11				
2019/07	2019-341	a.15				
2021/06	2021-404	a.13				
2022/07	2022-432	a.14				







CLASSE ET G	ROUPE	D'USA	\GE				
HABITATION							
Unifamiliale	H1	√				Т	T
Bifamiliale et trifamiliale	H2		√(1)			+	1
Multifamiliale	НЗ		. ,			1	1
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6	√					
COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4			√B(3)			
Commerce récréatif intérieur	C5			√C			_
Commerce récréatif extérieur	C6			√B			
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	12						
Industrie lourde	13						
Extractive	14						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2						
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4						
CONSERVATION]					
Conservation / catégorie 1	Co1						T
Conservation / catégorie 2	Co2					1	†
			•				-
Agriculture	Λ1			ı	V	_	т —
Agriculture avec sol Agriculture sans sol	A1 A2				V	+	+
Agriculture sans sol Autres types d'élevage	A2 A3					+	1
Fermette	A4						+
Dressage et pension d'animaux	A5						1
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						Т
Sylviculture	F2					+	+
Sylviculture	12					_	_
Usages spécifiquement permis				(3)			
Usages specifiquement exclus				(2)		<u> </u>	<u> </u>
NO	RMES						
TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						T
Profondeur (m)	min.					1	1
Frontage (m)	min.						1
STRUCTURE							
Isolée		√	2/	V		1	Т
Jumelée		1	,	•		+	1
Contiguë						1	1
				ı			
MARGES					1		_
Marge avant (m)	min.	6	6	6		+	+
Marge latérales (m)	min. min.	2	2	2		+	+
Marge latérales totales (m) Marge arrière (m)	min.	2	2	2		-	+-
	1111111			2			
ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS							,
Hauteur (étage)	min.			_		+	1
Hauteur (étage)	max.	2	2	2		 	1
Superficie d'implantation (m2) Largeur (m)	min.					+	1
	min.		<u> </u>	<u> </u>			
RAPPORTS							
Logement / bâtiment	max.	1	2				
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.					ـــــ	1
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.					—	1
			i	ı	l	1	1
	min.			l			
	mın.		<u> </u>				
Espace naturel (%) DISPOSITIONS SPÉCIALES	min.						
Espace naturel (%)	min.	(a)	(a)	(a)			

ZONE: RU-07

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

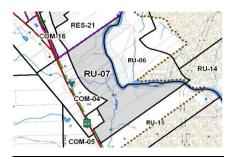
NOTES

- (1) Bifamiliale seulement
- (2) Les clubs de tir et les pistes de courses et de karting
- (3) Pisciculture

DISPOSITIONS SPÉCIALES

(a) Parc linéaire (art. 12.10 à 12.15)

AMENDEMENTS						
Date	No règlement	Par				
2018/06	312	a.11				







Règlement numéro 182 relatif au zonage Grille des usages et normes par zones (annexe A) **CLASSE ET GROUPE D'USAGE** HABITATION Unifamiliale Bifamiliale et trifamiliale H2 √(1) НЗ Multifamiliale Multifamiliale d'envergure H4 Maison mobile H5 Projet intégré d'habitation H6 COMMERCE Commerces et services C1 Commerce de détail de petite surface C2 Commerce de détail de grande surface C3 C4 √B(6) Commerce artériel lourd Commerce récréatif intérieur C5 Commerce récréatif extérieur C6 INDUSTRIE Laboratoires et établissements de recherche 11 12 Industrie légère Industrie lourde 13 Extractive 14 **PUBLIC** Service public de plein air P1 Service public institutionnel et administratif P2 Service public institutionnel imposant P3 P4 Service public d'utilité CONSERVATION Conservation / catégorie 1 Co1 Co2 Conservation / catégorie 2 **AGRICULTURE** Α1 Agriculture avec sol Agriculture sans sol A2 Autres types d'élevage Α3 Fermette A4 Dressage et pension d'animaux Α5 FORESTERIE Exploitation forestière F1 F2 Sylviculture Usages spécifiquement permis (6) Usages spécifiquement exclus NORMES TERRAIN Superficie (m2) min. Profondeur (m) min Frontage (m) min. STRUCTURE Isolée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) 20 min. 20 20 Marges latérales (m) min. 2 Marge latérales totales (m) min. Marge arrière (m) min. ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) min. 2 2 2 Hauteur (étage) max Superficie d'implantation (m2) min. Largeur (m) min. RAPPORTS Logement / bâtiment max

max

max.

min.

(a) (b)

(c)

(a) (b)

(c)

(a) (b)

(c)

Coefficient d'occupation du sol (COS)

Espace naturel (%)

Autres articles

PIIA

Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)

DISPOSITIONS SPÉCIALES

ZONE	:	Rl	J-0	8
------	---	----	-----	---

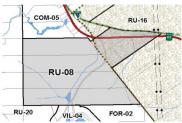
SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

- (1) Bifamiliale seulement
- (2) Les clubs de tir et les pistes de courses et de karting
- (3) Les marchés aux puces
- (4) Les centres de location
- (5) Les pépinières
- (6) Pisciculture

- (a) Bandes tampons et corridor panoramique (art. 9.2 et 12.9)
- (b) Parc linéaire (art. 12.10 à 12.15)
- c) Ravage de cerfs de virginie (art. 12.16 à 12.18)

AMENDEMENTS							
Date	No règlement	Par					
2012/06	201	a. 6					
2018/06	312	a.11					
2021/06	2021-404	a. 13					
2023/05	2023-457	a.12					





MARGES

ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS

RAPPORTS

DISPOSITIONS SPÉCIALES

Marge avant (m)

Marge arrière (m)

Hauteur (étage)

Hauteur (étage)

Logement / bâtiment

Espace naturel (%)

Autres articles

Largeur (m)

PIIA

Marges latérales (m)

Marge latérales totales (m)

Superficie d'implantation (m2)

Coefficient d'occupation du sol (COS)

Coefficient d'emprise au sol (CÈS) (%)



Grille des usages et normes par zones (annexe	A)					
CLASSE ET (GROUPE	D'USA	AGE				
HABITATION							
Unifamiliale	H1	V					
Bifamiliale et trifamiliale	H2		√(1)				
Multifamiliale	H3						
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6	√					
COMMERCE							
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4			√BC			
Commerce récréatif intérieur	C5			√C			
Commerce récréatif extérieur	C6			√A,B			
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	l1						
Industrie légère	12						
Industrie lourde	13						
Extractive	14						
PUBLIC							
Service public de plein air	P1						
Service public institutionnel et administratif	P2						
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4				√A		
CONSERVATION	0.4		1	1			
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1					√	
Agriculture sans sol	A2						
Autres types d'élevage	А3					√(3)	
Fermette	A4					√	
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE							
Exploitation forestière	F1						
Sylviculture	F2						
Usages spécifiquement permis							
Usages spécifiquement exclus				(2)		(3)	
N	ORMES						
TERRAIN							
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		V	V	V	√		
Jumelée		$\sqrt{}$					
Contiguë							

min.

min.

min.

min.

min.

max.

min.

min.

max.

max.

max.

min.

6

2

(a)(b)

(c)

6

2

(a)(b)

(c)

6

2

(a)(b)

(c)

6

2

2

(a)(b)

(c)

ZONE: RU-09

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

- 1) Bifamiliale seulement
- 2) Les clubs de tir et les pistes de courses et de karting
- 3) Les chenils

- a) Abris forestiers (art. 9.9)
- b) Zones inondables (art. 11.4 à 11.8)
- c) Bandes tampons et corridor panoramique (art. 9.2 et 12.9)

AMENDEMENTS							
Date	No règlement	Par					
2012/06	201	a. 5 et 6					
2018/06	312	a.11					
2019/07	2019-341	a.15					
2021/06	2021-404	a. 13					





Isolée

Marge arrière (m)



Grille des usages et normes par zones (annexe A) **CLASSE ET GROUPE D'USAGE** HABITATION Unifamiliale Bifamiliale et trifamiliale H2 √(1) НЗ Multifamiliale Multifamiliale d'envergure H4 Maison mobile H5 Projet intégré d'habitation H6 COMMERCE Commerces et services C1 C2 Commerce de détail de petite surface Commerce de détail de grande surface C3 C4 √A(2),B,C(3) Commerce artériel lourd Commerce récréatif intérieur C5 √C Commerce récréatif extérieur C6 INDUSTRIE Laboratoires et établissements de recherche 11 12 Industrie légère Industrie lourde 13 Extractive 14 **PUBLIC** Service public de plein air P1 Service public institutionnel et administratif P2 Service public institutionnel imposant P3 P4 Service public d'utilité CONSERVATION Co1 Conservation / catégorie 1 Co2 Conservation / catégorie 2 **AGRICULTURE** Α1 Agriculture avec sol Agriculture sans sol A2 Autres types d'élevage Α3 Fermette A4 Dressage et pension d'animaux Α5 FORESTERIE Exploitation forestière F1 F2 Sylviculture Usages spécifiquement permis (2)(3) (4) (5) Usages spécifiquement exclus **NORMES** TERRAIN Superficie (m2) min. Profondeur (m) min. Frontage (m) min. STRUCTURE

ZONE: RU-10	
-------------	--

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

- (1) Bifamiliale seulement
- (2) Les ateliers de réparation mécanique à l'exception des véhicules et de la machinerie lourde
- (3) Les marchées aux puces
- (4) Les chenils
- (5) Les clubs de tir et les pistes de courses et de karting

DISPOSITIONS SPÉCIALES

- (a) Abris forestiers (art. 9.9)
- (b) Zones inondables (art. 11.4 à 11.8)
- (c) Bandes tampons et corridor panoramique (art. 9.2 et 12.9)

AMENDEMENTS						
Date	No règlement	Par				
2012/06	201	a. 6				
2018/06	312	a.11				
2021/06	2021-404	a. 13				





Jumelée		√					P	MEND
Contiguë							Date	No rè
MARGES		ľ					2012/06	2
Marge avant (m)	min.	6	6	6	6		2018/06	3
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2		2021/06	202
Marga latáralas tatalas (m)	min						, and the second	

1

ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS						
Hauteur (étage)	min.					Γ
Hauteur (étage)	max.	2	2	2	2	Γ
Superficie d'implantation (m2)	min.					T
Largeur (m)	min.					

RAPPORTS					
Logement / bâtiment	max.	1	2		
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.				Г
Espace naturel (%)	min.				

DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles	(a)(b) (c)	(a)(b) (c)	(a)(b) (c)	(a)(b) (c)	(c)	



CLASSE E	T GROUPE	N2II'O	\GE				
	GROOFE	D 037	.GL				
HABITATION Unifamiliale	H1	√		1	1		
Bifamiliale et trifamiliale	H2	· ·	√(1)				
Multifamiliale	H3						
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile Projet intégré d'habitation	H5 H6	√					
COMMERCE				ı	ı		
Commerces et services	C1						
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3			/ D			
Commerce artériel lourd Commerce récréatif intérieur	C4 C5			√B √C			
Commerce récréatif extérieur	C6			√B			
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	12						
Industrie lourde Extractive	13 14						
	14	1					
PUBLIC	P1			Ì	1		
Service public de plein air Service public institutionnel et administratif	P2						
Service public institutionnel imposant	P3						
Service public d'utilité	P4				√A		
CONSERVATION							
Conservation / catégorie 1	Co1						
Conservation / catégorie 2	Co2						
AGRICULTURE	A 4			ı	ı	1	1
Agriculture avec sol Agriculture sans sol	A1 A2					√	
Autres types d'élevage	A3					V	
Fermette	A4						
Dressage et pension d'animaux	A5						
FORESTERIE			1	1		1	
Exploitation forestière Sylviculture	F1 F2						
	ΓZ			ļ 1	1		
Usages spécifiquement permis Usages spécifiquement exclus						(2)	
	NORMES						
TERRAIN	NORMEO						
TERRAIN Superficie (m2)	min.			ĺ	ĺ		
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		√	1	√	√		
Jumelée Contiguë							
		1					
MARGES Marge avant (m)	min.	6	6	6	6		
Marges latérales (m)	min.	2	2	2	2		
Marge latérales totales (m)	min.						
	min.	2	2	2	2		
Marge arrière (m)							,
Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS			1				1
Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage)	min.	2	2	2	2		
Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage)	max.	2	2	2	2		
Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage)		2	2	2	2		
Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2)	max. min.	2	2	2	2		
Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m)	max. min.	2	2	2	2		
Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS)	max. min. min. max. max.			2	2		
Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS) Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max. min. min. max. max. max.			2	2		
Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS)	max. min. min. max. max.			2	2		

PIIA

Autres articles

ZONE: RU-11

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

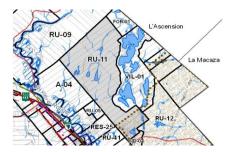
NOTES

- (1) Bifamiliale seulement
- (2) Les chenils

DISPOSITIONS SPÉCIALES

- (a) Abris forestiers (art. 9.9)
 (b) Ravage du cerf de Virginie (art. 12.16 à 12.18)

AMENDEMENTS						
Date	No règlement	Par				
2021/06	2021-404	a. 13				





(a)(b)

(a) (b)

(a) (b) (a) (b)



OL ACCI		DOLLD	E DILL	CACE
CLASSI	EEIG	ROUP	E D.O	SAGE

HABITATION					
Unifamiliale	H1	√			
Bifamiliale et trifamiliale	H2		√(1)		
Multifamiliale	H3				
Multifamiliale d'envergure	H4				
Maison mobile	H5				
Projet intégré d'habitation	H6	√			

COMMERCE					
Commerces et services	C1				
Commerce de détail de petite surface	C2				
Commerce de détail de grande surface	C3				
Commerce artériel lourd	C4		√B		
Commerce récréatif intérieur	C5		√C		
Commerce récréatif extérieur	C6		√B		

INDUSTRIE				
Laboratoires et établissements de recherche	l1			
Industrie légère	12			
Industrie lourde	13			
Extractive	14		√	

PUBLIC					
Service public de plein air	P1				
Service public institutionnel et administratif	P2				
Service public institutionnel imposant	P3				
Service public d'utilité	P4			√A	·

CONSERVATION					
Conservation / catégorie 1	Co1				
Conservation / catégorie 2	Co2	•			

AGRICULTURE				
Agriculture avec sol	A1			
Agriculture sans sol	A2			
Autres types d'élevage	A3			√ (5)
Fermette	A4			
Dressage et pension d'animaux	A5			

FORESTERIE					
Exploitation forestière	F1				
Sylviculture	F2				
Usages spécifiquement permis			(4)		
Usages spécifiquement exclus					(5)

	NORMI	S			
	TERRAIN				
Superficie (m2)	m	n.			
Profondeur (m)	m	n.			
Frontage (m)	m	n.			

STRUCTURE				
Isolée	√	 V	√	
Jumelée				
Contiguë				

min.	6(2)	6(2)	6(2)	6(2)	6(2)	
min.	2	2	2	2	2	
min.						
min.	2	2	2	2	2	
	min.	min. 2	min. 2 2 min.	min. 2 2 2 2 min.	min. 2 2 2 2 2 min.	min. 2 2 2 2 2 2 min.

ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS		1					
Hauteur (étage)	min.						
Hauteur (étage)	max.	2	2	2	2	2	
Superficie d'implantation (m2)	min.						
Largeur (m)	min.						

RAPPORTS					
Logement / bâtiment	max.	1	2		
Coefficient d'occupation du sol (COS)	max.				
Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	max.				
Espace naturel (%)	min.				

DISPOSITIONS SPÉCIALES						
PIIA						
Autres articles	(a)(b) (c)	(a)(b) (c)	(a)(b) (c)	(a)(b) (c)	(a)(b) (c)	

ZONE: RU-12

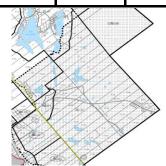
SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

- (1) Bifamiliale seulement
- (2) Une marge de recul avant maximale de 100 mètres s'applique aux usages résidentiels, industriels légers et commerce extensif
- (3) Abrogé
- (4) Les centres récréatifs
- (5) Les chenils

- (a) Abris forestiers (art. 9.9)
- (b) Bandes tampons et corridor panoramique (art. 9.2 et 12.9)
- (c) Ravage du cerf de Virginie (art. 12.16 à 12.18)

AMENDEMENTS				
Date	No règlement	Par		
2012/06	201	a. 5 et 6		
2013/04	215	a.6		
2019/07	2019-341	a.15		







Grille des usages et normes par zones (annexe	В)					
CLASSE ET (GROUPE	D'USA	AGE				
HABITATION					1		
Unifamiliale	H1	√	./(4)				
Bifamiliale et trifamiliale Multifamiliale	H2 H3		√(1)				
Multifamiliale d'envergure	H4						
Maison mobile	H5						
Projet intégré d'habitation	H6						
COMMERCE							
Commerces et services	C1		1				
Commerce de détail de petite surface	C2						
Commerce de détail de grande surface	C3						
Commerce artériel lourd	C4						
Commerce récréatif intérieur	C5			√C			
Commerce récréatif extérieur	C6			√A,B			
INDUSTRIE							
Laboratoires et établissements de recherche	I1						
Industrie légère	12						
Industrie lourde	I3						
Extractive	14					<u> </u>	<u> </u>
PUBLIC				1			
Service public de plein air	P1						ļ
Service public institutionnel et administratif Service public institutionnel imposant	P2 P3					 	-
Service public institutionnei imposant Service public d'utilité	P3 P4					 	
	1 4	i	I			<u> </u>	Į.
CONSERVATION	0.4		1	1			1
Conservation / catégorie 1	Co1 Co2						
Conservation / catégorie 2	C02						ļ
AGRICULTURE							
Agriculture avec sol	A1				√		
Agriculture sans sol	A2				√		
Autres types d'élevage Fermette	A3 A4				V		
Dressage et pension d'animaux	A5						
	,		1				
FORESTERIE Exploitation forestière	F1		I	1			1
Sylviculture	F2						
	· -			1			1
Usages spécifiquement permis Usages spécifiquement exclus				(3)	(2)		
	ODMES			(5)	(-)		
N	ORMES						
TERRAIN				1			1
Superficie (m2)	min.						
Profondeur (m)	min.						
Frontage (m)	min.						
STRUCTURE							
Isolée		√	√	√			
Jumelée							
Contiguë							
MARGES				-			,
	min.	6	6	6		<u> </u>	<u> </u>
			^	^		i	
Marges latérales (m)	min.	2	2	2			
Marges latérales (m) Marge latérales totales (m)	min. min.	2					
Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m)	min.		2	2			
Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS	min. min. min.	2					
Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage)	min. min. min.	2	2	2			
Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage)	min. min. min. min. max.	2					
Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2)	min. min. min.	2	2	2			
Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m)	min. min. min. min. max. min.	2	2	2			
Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS	min. min. min. min. max. min. min.	2 2	2 2	2			
Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS Logement / bâtiment	min. min. min. min. max. min. min.	2	2	2			
Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS)	min. min. min. min. max. min. min.	2 2	2 2	2			
Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS) Coefficient d'emprise au sol (CES) (%)	min. min. min. min. max. min. min. max. min. min.	2 2	2 2	2			
Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS) Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Espace naturel (%)	min. min. min. min. max. min. min. max. min. min.	2 2	2 2	2			
Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS) Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Espace naturel (%)	min. min. min. min. max. min. min. max. min. min.	2 2	2 2	2			
Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS) Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Espace naturel (%) DISPOSITIONS SPÉCIALES PIIA	min. min. min. min. max. min. min. max. min. min.	2 2 1	2 2	2			
Marges latérales (m) Marge latérales totales (m) Marge arrière (m) ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) Hauteur (étage) Superficie d'implantation (m2) Largeur (m) RAPPORTS Logement / bâtiment Coefficient d'occupation du sol (COS) Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) Espace naturel (%)	min. min. min. min. max. min. min. max. min. min.	2 2	2 2	2	(a)		

ZONE: RU-13

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

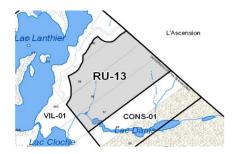
NOTES

- (1) Bifamiliale seulement
- (2) Les chenils
- (3) Les clubs de tir et les pistes de courses et de karting

DISPOSITIONS SPÉCIALES

(a) Abris forestiers (art. 9.9)

AMENDEMENTS				
Date	No règlement	Par		
2021/06	2021-404	a. 13		







Grille des usages et normes par zones (annexe A) **CLASSE ET GROUPE D'USAGE** HABITATION Unifamiliale Bifamiliale et trifamiliale H2 √(1) НЗ Multifamiliale Multifamiliale d'envergure H4 Maison mobile H5 Projet intégré d'habitation H6 COMMERCE Commerces et services C1 Commerce de détail de petite surface C2 Commerce de détail de grande surface C3 C4 √B Commerce artériel lourd Commerce récréatif intérieur C5 √C Commerce récréatif extérieur C6 √В INDUSTRIE Laboratoires et établissements de recherche 11 12 Industrie légère Industrie lourde 13 Extractive 14 **PUBLIC** Service public de plein air P1 Service public institutionnel et administratif P2 Service public institutionnel imposant P3 P4 Service public d'utilité CONSERVATION Conservation / catégorie 1 Co1 Co2 Conservation / catégorie 2 **AGRICULTURE** Α1 Agriculture avec sol Agriculture sans sol A2 Autres types d'élevage Α3 Fermette A4 Dressage et pension d'animaux Α5 FORESTERIE Exploitation forestière F1 F2 Sylviculture Usages spécifiquement permis Usages spécifiquement exclus NORMES TERRAIN Superficie (m2) min. Profondeur (m) min Frontage (m) min. STRUCTURE Isolée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) 6(2) 6(2) 6(2) min. 6(2) Marges latérales (m) min. Marge latérales totales (m) min. Marge arrière (m) min. ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) min. 2 2 2 2 Hauteur (étage) max Superficie d'implantation (m2) min. Largeur (m) min. RAPPORTS Logement / bâtiment max Coefficient d'occupation du sol (COS) max Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) max. Espace naturel (%) min. DISPOSITIONS SPÉCIALES PIIA

(a)(b)

(c)

(a)(b)

(c)

Autres articles

(a)(b)

(c)

(a)(b)

(c)

(a)(b)

ZONE: RU-14

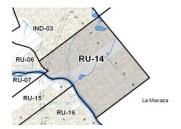
SERVICES Aqueduc Égout

NOTES

- (1) Bifamiliale seulement
- (2) Une marge de recul avant maximale de 100 mètres s'applique aux usages résidentiels, industriels légers et commerce extensif

- (a) Abris forestiers (art. 9.9)
- (b) Ravage du cerf de Virginie (art. 12.16 à 12.18)
- (c) Bandes tampons et corridor panoramique (art. 9.2 et 12.9)

AMENDEMENTS				
Date	No règlement	Par		
2012/06	201	a. 6		







Grille des usages et normes par zones (annexe A) **CLASSE ET GROUPE D'USAGE** HABITATION Unifamiliale Bifamiliale et trifamiliale H2 √(1) НЗ Multifamiliale Multifamiliale d'envergure H4 Maison mobile H5 Projet intégré d'habitation H6 COMMERCE Commerces et services C1 Commerce de détail de petite surface C2 Commerce de détail de grande surface C3 C4 √B Commerce artériel lourd Commerce récréatif intérieur C5 √C Commerce récréatif extérieur C6 √B INDUSTRIE Laboratoires et établissements de recherche 11 12 Industrie légère Industrie lourde 13 Extractive 14 **PUBLIC** Service public de plein air P1 Service public institutionnel et administratif P2 Service public institutionnel imposant P3 P4 Service public d'utilité CONSERVATION Conservation / catégorie 1 Co1 Co2 Conservation / catégorie 2 **AGRICULTURE** Α1 Agriculture avec sol Agriculture sans sol A2 Autres types d'élevage Α3 Fermette A4 Dressage et pension d'animaux Α5 FORESTERIE Exploitation forestière F1 F2 Sylviculture Usages spécifiquement permis Usages spécifiquement exclus NORMES TERRAIN Superficie (m2) min. Profondeur (m) min Frontage (m) min. STRUCTURE Isolée Jumelée Contiguë MARGES Marge avant (m) 6(3) 6(3) 6(3) min. 6(3) Marges latérales (m) min. Marge latérales totales (m) min. Marge arrière (m) min. ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS Hauteur (étage) min. 2 2 2 2 Hauteur (étage) max Superficie d'implantation (m2) min. Largeur (m) min. RAPPORTS Logement / bâtiment max Coefficient d'occupation du sol (COS) max Coefficient d'emprise au sol (CES) (%) max. Espace naturel (%) min.

(a)(b)

(c)

(a)(b)

(c)

(a)(b)

(c)

(a)(b)

(c)

(a)(b)

DISPOSITIONS SPÉCIALES

PIIA

Autres articles

ZONE: RU-15

SERVICES	
Aqueduc	
Égout	

NOTES

- (1) Bifamiliale seulement
- (2) Les clubs de tir et les pistes de courses et de karting
- (3) Une marge de recul avant maximale de 100 mètres s'applique aux usages résidentiels, industriels légers et commerce extensif

- (a) Abris forestiers (art. 9.9)
- (b) Parc linéaire (art. 12.10 à 12.15)
- (c) Bandes tampons et corridor panoramique (art. 9.2 et 12.9)

AMENDEMENTS				
Date	No règlement	Par		
2012/06	201	a. 6		
2021/06	2021-404	a. 13		



